

ANNUAIRE

DE

LA GUYANE FRANÇAISE.

1861.

CAYENNE.

Imprimerie du Gouvernement.

Avril 1861.

ANNUAIRE

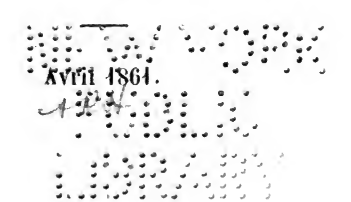
DE

LA GUYANE FRANÇAISE.

1861.

CAYENNE.

Imprimerie du Gouvernement.



Avril 1861.

CORRESPONDANCE AVEC L'EUROPE ET LES ANTILLES.

PACKET VENANT D'EUROPE.

Départ de Southampton:

Le 2 et le 17 de chaque mois.

Arrivée à Démérary:

Le 6 ou le 7 et le 22 de chaque mois.

PACKET ALLANT EN EUROPE.

Départ de Surinam:

Le 4 ou le 5 et le 20 de chaque mois.

Départ de Démérary:

Le 8 ou le 9 et le 24 de chaque mois.

Les départs de Cayenne, par les bâtiments de la station, ont lieu régulièrement le 1er et le 17 de chaque mois.

Les arrivées à Cayenne des lettres venant d'Europe, par les bâtiments de la station, ont lieu du 10 au 15 et du 27 au 30 de chaque mois.

ARTICLES PRINCIPAUX DE L'ANNUAIRE,

POUR L'ANNÉE 1861.

Année de la période julienne	6574.
—— depuis la première olympiade d'Iphitus	2637.
—— de la fondation de Rome, selon Varron	2614.
—— de l'époque de Nabonassar	2608.
—— de l'ère chrétienne	1861.

L'année 1277 des Turcs a commencé le 31 juillet 1860 et finira le 19 juillet 1861, selon l'usage de Constantinople.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	19.
Épacte	XVIII.
Cycle solaire	22.
Indiction romaine	4.
Lettres dominicales	F.

Quatre-Temps.

Février, 20, 21 et 23.
Mai, 22, 24 et 25.
Septembre, 18, 20 et 21.
Décembre, 18, 20 et 21.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 27 janvier.
Les Cendres, 13 février.
La Passion, 17 mars.
Pâques, 31 mars.
Les Rogations, 6, 7 et 8 mai.

Ascension, 9 mai.
Pentecôte, 19 mai.
Trinité, 27 mai.
Fête-Dieu, 30 mai.
L'Avent, 1er décembre.

ÉCLIPSES POUR 1861.

Le 11 janvier, éclipse annulaire de soleil.

Les 7 et 8 juillet, éclipse annulaire de soleil.

Le 12 novembre, passage de Mercure sur le Soleil.

Le 17 décembre, éclipse partielle de lune.

Le 31 décembre, éclipse totale de soleil.

LUNAISONS.

◉ Nouvelle lune.	○ Pleine lune.
☽ Premier quartier.	☾ Dernier quartier.

POSITION DE LA VILLE DE CAYENNE.

	En degrés.					En temps.		
Latitude............	4 d.	56 m.	24 s.	N.	—	»	»	»
Longitude..........	54	38	45	O.	—	3 h.	38 m.	35 s.
Établissement du port.	»	»	»		—	4	40	»

Unité de hauteur de la marée, 1 m. 67 c.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

(G. ✵) Grand'croix.

(G. O. ✵) Grand-officier.

(C. ✵) Commandeur.

(O. ✵) Officier.

✵ Chevalier.

MÉDAILLE MILITAIRE.

✵ Médaille militaire.

JANVIER.

Le Soleil entre dans le signe du ♒ Verseau.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Mardi.	LA CIRCONCISION.	7 26 M		22
2	Merc.	Oct. de s Étienne.	8 07		23
3	Jeudi.	Oct. de s Jean l'év.	8 54		24
4	Vend.	Oct. des ss Innocents	9 50	☾ D. Q.	25
5	Sam.	Vigile de l'Épiphan.	11 01	le 3, à	26
6	DIM.	*Épiphanie.*	0 24 S	10 h. 25 m.	27
7	Lundi.	s Lucien.	1 47	du soir.	28
8	Mardi.	s^{te} Marcienne.	2 49		29
9	Merc.	s Nicétas.	3 42		30
10	Jeudi.	s Apolinaire.	4 26		1
11	Vend.	s Théodose.	5 06		2
12	Sam.	s^{te} Véronique.	5 41	◉ N. L.	3
13	DIM.	Oct. de l'Épiphanie.	6 14	le 10, à	4
14	Lundi.	s Hilaire, é. c. d.	6 40	11 h. 59 m.	5
15	Mardi.	s Paul Ier, ermite.	7 09	du soir.	6
16	Merc.	s Marcel Ier, p. m.	7 40		7
17	Jeudi.	s Antoine, abbé.	8 16		8
18	Vend.	Ch. de s Pierre à R.	8 59		9
19	Sam.	s Canut, roi m.	9 56		10
20	DIM.	s Nom de Jésus.	11 15	☽ P. Q.	11
21	Lundi.	s^{te} Agnès, v. m.	11 54	le 19, à	12
22	Mardi.	ss Vincent et Anast.	0 33 M	0 h. 32 m.	13
23	Merc.	Fianç. de la s^{te} V.	1 51	du matin.	14
24	Jeudi.	s Timothée, év. m.	2 50		15
25	Vend.	Conv. de s Paul.	3 41		16
26	Sam.	s Polycarpe, ev. m.	4 24		17
27	DIM.	*Septuagésime.*	5 24		18
28	Lundi.	s Jean Chrysostôme.	5 44	○ P. L.	19
29	Mardi.	Prière de N.-S.	6 24	le 26, à	20
30	Merc.	s Félix IV. p. c.	7 03	1 h. 38 m.	21
31	Jeudi.	s Pierre Nolasque.	7 41	du soir.	22

GRANDES MARÉES DU MOIS.

hauteur.

Le 12, à 5^{h} 26^{m} du matin. — 0 85

Le 28, à 5 44 du matin. — 0 99

FÉVRIER.

Le Soleil entre dans le signe des ♓ Poissons.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Vend.	s Ignace, e. m.	8 33 M		23
2	Sam.	*La Purification.*	9 31		24
3	Dim.	*Sexagésime.*	10 36		25
4	Lundi.	s André Corsini.	0 14 S	☾ D. Q.	26
5	Mardi.	Comm. de la p. du S.	1 35	le 2, à	27
6	Merc.	s^{te} Hyacinthe de M.	2 37	6 h. 30 m.	28
7	Jeudi.	s Romuald, abbé.	3 27	du matin.	29
8	Vend.	s Jean de Matha, c.	4 07		30
9	Sam.	s Zozime, p. c.	4 43		1
10	Dim.	*Quinquagésime.*	5 15		2
11	Lundi.	s Anthère, p. m.	5 44		3
12	Mardi.	s Télesphore, p. m.	6 11	● N. L.	4
13	Merc.	*Les Cendres.*	6 38	le 9, à	5
14	Jeudi.	s Agathon, p. c.	7 07	4 h. 36 m.	6
15	Vend.	La s^{te} Cour. de N.-S.	7 41	du soir.	7
16	Sam.	s Grégoire X, p. c.	8 21		8
17	Dim.	*Quadragésime.*	9 13		9
18	Lundi.	s Raymond de Penn.	10 30		10
19	Mardi.	ss Fabien et Sébast.	11 16		11
20	Merc.	s Vitalien, p. c.	0 03 M	☽ P. Q.	12
21	Jeudi.	s François de S. 4 *T.*	1 22	le 17, à	13
22	Vend.	s Lance et Clous. 4 *T*	2 28	8 h. 51 m.	14
23	Sam.	s Pierre Dam. 4 *T.*	3 20	du soir.	15
24	Dim.	2e dim. du Carême.	3 58		16
25	Lundi.	s Mathias, ap.	4 41		17
26	Mardi.	s^{te} Marguerite de C.	5 21		18
27	Merc.	Ch. de s Pierre à A.	6 01		19
28	Jeudi.	s Denis, p. c.	6 43	☉ P. L.	20
				le 25, à	
				1 h. 14 m.	
				du matin.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

	hauteur.
Le 11, à $5^{h}\ 19^{m}$ du matin. —	0 88
Le 26, à 5 46 du soir. —	1 12

MARS.

Le Soleil entre dans le signe du ♈ Bélier.

DATES.	JOURS. de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Vend.	Le Linceul de N.-S.	7 28 M		21
2	Sam.	s Simplice, p. c.	8 18		22
3	Dim.	3e dim. du Carême.	9 08		23
4	Lundi.	s Lucien, p. m.	10 23	☾ D. Q.	24
5	Mardi.	s Casimir, c.	0 01 S	le 3, à	25
6	Merc.	s Tite, é. c.	1 16	3 h. 47 m.	26
7	Jeudi.	s Thomas d'Aquin.	2 16	du soir.	27
8	Vend.	Les 5 Plaies de N.-S.	3 04		28
9	Sam.	ste Françoise rom.	3 43		29
10	Dim.	4e dim. du Carême.	4 15		1
11	Lundi.	ste Agathe, v. m.	4 43		2
12	Mardi.	s Grégoire Ier, p.	5 18	● N. L.	3
13	Merc.	ste Scolastique.	5 45	le 10, à	4
14	Jeudi.	s Grégoire II, p. c.	6 12	10 h. 9 m.	5
15	Vend.	Préc. Sang de N.-S.	6 41	du matin.	6
16	Sam.	ste Martine.	7 14		7
17	Dim.	*La Passion.*	8 05		8
18	Lundi.	s Gabriel, archange.	8 56		9
19	Mardi.	s Joseph, ép. de la V.	10 00		10
20	Merc.	s Hygin, p. m.	11 22	☽ P. Q.	11
21	Jeudi.	s Benoît, abbé.	0 01 M	le 19, à	12
22	Vend.	N. D. des 7 douleurs.	0 40	2 h. 3 m.	13
23	Sam.	s Félix III, p. c.	1 58	du soir.	14
24	Dim.	*Les Rameaux.*	2 44		15
25	Lundi.	*Lundi saint.*	3 32		16
26	Mardi.	*Mardi saint.*	4 14		17
27	Merc.	*Mercredi saint.*	4 59		18
28	Jeudi.	*Jeudi saint.*	5 41	○ P. L.	19
29	Vend.	*Vendredi saint.*	6 26	le 25, à	20
30	Sam.	*Samedi saint.*	7 14	10 h. 46 m.	21
31	Dim.	Paques.	7 58	du matin.	22

GRANDES MARÉES DU MOIS.

		hauteur.
Le 11, à 4^h 43^m du soir.	—	0 88
Le 26, à 4 39 du soir.	—	1 15

AVRIL.

Le Soleil entre dans le signe du ♉ Taureau.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES. DE LA LUNE	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Lundi.	s^{te} Irène.	8 55 M		23
2	Mardi.	s Théodore.	10 05		24
3	Merc.	s Apphien, m.	11 22		25
4	Jeudi.	s Macaire.	0 43 S	☾ D. Q.	26
5	Vend.	s Séverin, abbé.	1 44	le 2, à	27
6	Sam.	s Prudence, év.	2 31	2 h. 26 m.	28
7	DIM.	s Marcellin.	3 10	du matin.	29
8	Lundi.	s Jean de Dieu.	3 54		30
9	Mardi.	s Zacharie, p.	4 24		31
10	Merc.	s François de Paul.	4 47		1
11	Jeudi.	s Léon Ier, p. c. d.	5 21		2
12	Vend.	s Jules Ier, p. c.	5 51	◉ N. L.	3
13	Sam.	s Herménégilde.	6 23	le 10, à	4
14	DIM.	Patron. de s Joseph.	7 05	3 h. 27 m.	5
15	Lundi.	s Isidore, é. c.	7 47	du matin.	6
16	Mardi.	s Vincent Ferier, c.	8 36		7
17	Merc.	s Anicet, p. m.	9 32		8
18	Jeudi.	s Sixte Ier.	10 44		9
19	Vend.	s Léon IX, p. c.	11 27		10
20	Sam.	s Célestin.	0 11 M	☽ P. Q.	11
21	DIM.	s Anselme, é. c. d.	1 21	le 15, à	12
22	Lundi.	s Soter et Caïus.	2 15	3 h. 29 m.	13
23	Mardi.	s Georges, m.	3 05	du matin.	14
24	Merc.	s Fidèle de Sigmar.	3 51		15
25	Jeudi.	s Marc. év.	4 38		16
26	Vend.	ss Clet et Marcellin.	5 26		17
27	Sam.	s Anastase Ier, p. c.	6 14		18
28	DIM.	s Vital.	7 02	☺ P. L.	19
29	Lundi.	s Pierre, m.	7 45	le 22, à	20
30	Mardi.	s^{te} Catherine de S.	8 37	8 h. 48 m.	21
				du soir.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

	hauteur.
Le 11, à 5^{h} 21^{m} du soir. —	0 88
Le 26, à 5 26 du matin. —	1 06

MAI.

Le Soleil entre dans le signe des ♊ Gémeaux.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER. h. m.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
1	Merc.	ss Philip. et Jacq.	9 32 M		22
2	Jeudi.	s Athanase, é. c. d.	10 36		23
3	Vend.	Inv. de la s^{te} Croix.	11 56	☾ D. Q.	24
4	Sam.	s^{te} Monique, veuve.	0 54 S	le 1er, à	25
5	Dim.	s Pie V, p. c.	1 57	4 h. 3 m.	26
6	Lundi.	s Jean Porte-Latine.	2 43	du soir.	27
7	Mardi.	s Benoît II, p. c.	3 22		28
8	Merc.	Appar. de s Michel.	3 57		29
9	Jeudi.	Ascension.	4 29	◉ N. L.	1
10	Vend.	s Antonin, é. c.	5 03	le 9, à	2
11	Sam.	s Alexandre Ier.	5 35	7 h. 39 m.	3
12	Dim.	s Nérée et ses comp.	6 12	du soir.	4
13	Lundi.	s Grégoire de Naz.	6 52		5
14	Mardi.	s Pascal Ier, p. c.	7 32		6
15	Merc.	s Isidore Agricole, c.	8 15	☽ P. Q.	7
16	Jeudi.	s Jean Népomucène.	9 04	le 17, à	8
17	Vend.	s Pascal Baylon, c.	10 06	0 h. 34 m.	9
18	Sam.	s Venantius.	11 22	du soir.	10
19	Dim.	Pentecôte.	0 00 M		11
20	Lundi.	s Bernardin de S.	0 39		12
21	Mardi.	s Hospice.	1 44	☺ P. L.	13
22	Merc.	s^{te} Julie. 4 *T.*	2 41	le 24, à	14
23	Jeudi.	s Guibert.	3 33	2 h. 37 m.	15
24	Vend.	s Donatien. 4 *T.*	4 25	du matin.	16
25	Sam.	s^{te} Franche. 4 *T.*	5 14		17
26	Dim.	*La Trinité.*	6 01		18
27	Lundi.	s^{te} Madeleine de P.	6 43		19
28	Mardi.	s Urbain. p. m.	7 26	☾ D. Q.	20
29	Merc.	s Boniface IV, p. m.	8 08	le 31, à	21
30	Jeudi.	Fête-Dieu.	8 52	6 h. 57 m.	22
31	Vend.	s^{te} Angèle de Méricie	9 42	du matin.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

	hauteur.
Le 11, à 5^{h} 10^{m} du matin. —	0 77
Le 25, à 5 39 du soir. —	0 94

JUIN.

Le Soleil entre dans le signe de ♋ l'Écrevisse.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Sam.	s Éleuthère, p. m.	10 36 M		23
2	Dim.	s Eugène Ier, p. c.	11 52		24
3	Lundi.	N.-D. Auxiliatrice.	0 58 S		25
4	Mardi.	s François Carrac.	1 58	● N. L.	26
5	Merc.	s Ferdinand, roi, c.	2 48	le 7, à	27
6	Jeudi.	Oct. de la Fête-Dieu.	3 31	10 h. 9 m.	28
7	Vend.	Sacré Cœur de Jésus.	4 09	du matin.	1
8	Sam.	s Pierre Célest., c.	4 42		2
9	Dim.	ss Prime et Félicien.	5 20		3
10	Lundi.	s^{te} Marguerite.	5 58		4
11	Mardi.	s Barnabé, apôtre.	6 36		5
12	Merc.	s Léon III, p. c.	7 15	☽ P. Q.	6
13	Jeudi.	s Antoine de Padoue.	7 55	le 15, à	7
14	Vend.	s Basile le Grand.	8 40	6 h. 47 m.	8
15	Sam.	s Médard.	9 32	du soir.	9
16	Dim.	s François Régis.	10 43		10
17	Lundi.	s Félix de Cant., c,	11 22		11
18	Mardi.	s Grégoire VII, p. c.	0 02 M		12
19	Merc.	s^{te} Julienne Falcon.	1 16		13
20	Jeudi.	s Silvère, p. c.	2 25	○ P. L.	14
21	Vend.	s Louis de Gonzague.	3 22	le 21, à	15
22	Sam.	s Philippe de Néri.	4 12	10 h. 54 m.	16
23	Dim.	s Jean Ier, p. m.	5 02	du matin.	17
24	Lundi.	Nat. de s Jean-Bapt.	5 45		18
25	Mardi.	s Guillaume, ab.	6 24		19
26	Merc.	ss Jean et Paul.	7 01		20
27	Jeudi.	s Félix, p. m.	7 36		21
28	Vend.	s Léon II, p. c.	8 13	☾ D. Q.	22
29	Sam.	ss Pierre et Paul.	8 42	le 29, à	23
30	Dim.	Comm. de s Paul.	9 32	11 h. 12 m.	24
				du soir.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

hauteur.

Le 8, à 4^h 42^m du soir. — 0 75

Le 22, à 4 37 du soir. — 0 88

JUILLET.

Le Soleil entre dans le signe du ♌ Lion.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER. h. m.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
1	Lundi.	s Norbert, év. c.	10 36 M		25
2	Mardi.	Visitation de la V.	11 56		26
3	Merc.	s Paul, p. c.	1 10 S		27
4	Jeudi.	s Jean Facundo.	2 16	☉ P. L.	28
5	Vend.	s Irénée, é. m.	3 08	le 7, à	29
6	Sam.	Oct. de ss. Pier. et P.	3 43	10 h. 43 m.	30
7	Dim.	Préc. Sang de N.-S.	4 25	du soir.	1
8	Lundi.	s^te^ Élisabeth.	5 06		2
9	Mardi.	Prodiges de la s^te^ V.	5 42		3
10	Merc.	Les 7 Frères, mart.	6 18		4
11	Jeudi.	s Pie Ier, p. c.	6 54		5
12	Vend.	s Jean Gualbert, c.	7 33	☾ D. Q.	6
13	Sam.	s Anaclet, p. m.	8 22	le 14, à	7
14	Dim.	Comm. des ss PP.	9 14	11 h. 19 m.	8
15	Lundi.	s Henri.	10 17	du soir.	9
16	Mardi.	N.-D. du M.-Carmel.	11 39		10
17	Merc.	s Léon IV, p. c.	0 22 M		11
18	Jeudi.	s Camille de Lellis.	1 05		12
19	Vend.	s Vincent de Paul, c.	2 16		13
20	Sam.	s Jérôme Émilien.	3 13	◉ N. L.	14
21	Dim.	s Alexis, c.	4 08	le 21, à	15
22	Lundi.	s^te^ Marie-Madeleine.	4 49	8 h. 37 m.	16
23	Mardi.	s Apollinaire, é. m.	5 26	du soir.	17
24	Merc.	s Gallican.	6 00		18
25	Jeudi.	s Jacques ap.	6 32		19
26	Vend.	s^te^ Anne.	7 04		20
27	Sam.	s^te^ Véronique de J.	7 26		21
28	Dim.	s Victor.	8 01	☽ P. Q.	22
29	Lundi.	s Félix II, p. m.	8 42	le 28, à	23
30	Mardi.	s Benoît XI, p. c.	9 40	9 h. 32 m.	24
31	Merc.	s Ignace.	11 00	du matin.	25

GRANDES MARÉES DU MOIS.

hauteur.

Le 9, à $5^h\ 17^m$ du matin. — 0 82

Le 23, à 5 26 du matin. — 0 88

AOUT.

Le Soleil entre dans le signe de la ♍ Vierge.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Jeudi.	s Pierre aux Liens.	0 18 S		26
2	Vend.	s Étienne Ier, p. m.	1 42		27
3	Sam.	Invent. de s Étienne.	2 33		28
4	Dim.	s Dominique, c.	3 24	◉ N. L.	29
5	Lundi.	N.-D. des Neiges.	4 07	le 5, à	1
6	Mardi.	*Transfiguration.*	4 46	9 h. 25 m.	2
7	Merc.	s Bonaventure, c. d.	5 22	du matin.	3
8	Jeudi.	s Syriaque et ses c.	5 59		4
9	Vend.	s Émigdius, é. m.	6 39		5
10	Sam.	s Laurent, m.	7 19		6
11	Dim.	s Sixte II, p. m.	8 04		7
12	Lundi.	ste Claire, v.	8 57	☽ P. Q.	8
13	Mardi.	Oct. de la Transfig.	10 04	le 13, à	9
14	Merc.	s Hormisdas, p. c.	11 27	3 h. 47 m.	10
15	Jeudi.	Assomption.	0 13 M	du matin.	11
16	Vend.	s Roch, c.	1 00		12
17	Sam.	Oct. de s Laurent.	2 11		13
18	Dim.	s Joachim, c.	3 07		14
19	Lundi.	ste Philomène, v. m.	3 50		15
20	Mardi.	s Bernard, ab.	4 27	P. L.	16
21	Merc.	ste Jeanne de Chant.	5 01	le 19, à	17
22	Jeudi.	Oct. de l'Assomption	5 31	8 h. 22 m.	18
23	Vend.	s Philippe Béniti, c.	6 02	du matin.	19
24	Sam.	s Henri.	6 27		20
25	Dim.	s Cœur de Marie.	6 57		21
26	Lundi.	s Barthélemy.	7 29		22
27	Mardi.	s Joseph Calazance.	8 09		23
28	Merc.	s Augustin, é. c. d.	8 59	☾ D. Q.	24
29	Jeudi.	Déc. de s Jean-Bapt.	10 06	le 27, à	25
30	Vend.	ste Rose de Lima.	11 35	9 h. 54 m.	26
31	Sam.	s Raymond Nonat.	0 55 S	du matin.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

		hauteur.
Le 6, à $4^h\ 46^m$ du soir.	—	0 96
Le 20, à 4 52 du soir.	—	0 91

SEPTEMBRE.

Le Soleil entre dans le signe de la ♎ Balance.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Dim.	s Hyacinthe, c.	2 06S		27
2	Lundi.	s Étienne, roi.	2 59		28
3	Mardi.	s Alphonse de Lig.	3 44		29
4	Merc.	s^{te} Rose de Viterbe.	4 22	◉ N. L.	1
5	Jeudi.	s Laurent Justinien.	5 00	le 4, à	2
6	Vend.	s Hyacinthe.	5 38	6 h. 43 m.	3
7	Sam.	s Louis, roi. c.	6 18	du soir.	4
8	Dim.	Nativité de la s. V.	7 04		5
9	Lundi.	s Sergius Ier, p. c.	7 52		6
10	Mardi.	s Hilaire, p. c.	8 40		7
11	Merc.	s Nicolas de Tolent.	9 48		8
12	Jeudi.	De l'octave.	11 14	☽ P. Q.	9
13	Vend.	De l'octave.	11 58	le 10, à	10
14	Sam.	Exaltat. de la s^{te} C.	0 43M	9 h. 47 m.	11
15	Dim.	s Nom de Marie.	1 52	du matin.	12
16	Lundi.	ss Corneille et Cyp.	2 44		13
17	Mardi.	Les Stigm. de s Fr.	3 25		14
18	Merc.	s Joseph Cup. 4 *T.*	4 00		15
19	Jeudi.	s Janvier et comp.	4 32		16
20	Vend.	s Agapit, p. c. 4 *T.*	5 10	☺ P. L.	17
21	Sam.	s Mathieu, ap. 4 *T.*	5 34	le 18, à	18
22	Dim.	N.-D. des 7 douleurs.	6 02	10 h. 32 m.	19
23	Lundi.	s Eustache.	6 32	du soir.	20
24	Mardi.	N.-D. de la Merci.	7 06		21
25	Merc.	s Eustache et ses c.	7 44		22
26	Jeudi.	s Eusèbe, p. c.	8 30		23
27	Vend.	ss Côme et Damien.	9 48		24
28	Sam.	s Winceslas, roi. m.	10 52	☾ D. Q.	25
29	Dim.	D. de s Michel-Arch.	0 18S	le 27, à	26
30	Lundi.	s Jérôme, c. d.	1 44	2 h. 55 m.	27
				du matin.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

hauteur.

Le 6, à 5^h 13^m du matin. — 1 09

Le 20, à 5 10 du matin. — 0 89

OCTOBRE.

Le Soleil entre dans le signe du ♏ Scorpion.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Mardi.	s Grégoire Armén.	2 27 S		28
2	Merc.	ss Anges gardiens.	3 15		29
3	Jeudi.	s Thomas de Villen.	3 53		30
4	Vend.	s François d'Assises.	4 35	● N. L.	1
5	Sam.	ste Galle, veuve.	5 19	le 4, à	2
6	Dim.	Le s Rosaire.	6 05	3 h. 28 m.	3
7	Lundi.	s Marc, p. c.	6 53	du matin.	4
8	Mardi.	ste Brigitte, veuve.	7 44		5
9	Merc.	ss Denis et ses comp.	8 31		6
10	Jeudi.	s François Borgia.	9 35		7
11	Vend.	s Lin, p. m.	10 47		8
12	Sam.	s Bruno, c.	11 28	☽ P. Q.	9
13	Dim.	Matern. de la ste V.	0 10 M	le 10, à	10
14	Lundi.	s Calixte, p. m.	1 15	6 h. 40 m.	11
15	Mardi.	ste Thérèse, v.	2 11	du soir.	12
16	Merc.	s Édouard, roi, c.	2 52		13
17	Jeudi.	ste Hedwige, reine.	3 29		14
18	Vend.	s Luc, évang.	4 11		15
19	Sam.	s Pierre d'Alcantara.	4 42		16
20	Dim.	La Pureté de la ste V.	5 12	○ P. L.	17
21	Lundi.	ste Ursule et comp.	5 42	le 18, à	18
22	Mardi.	s Jean Cantius.	6 14	3 h. 9 m.	19
23	Merc.	Le s Rédempteur.	6 57	du soir.	20
24	Jeudi.	s Raphaël, arch.	7 25		21
25	Vend.	s Boniface Ier, p. c.	8 18		22
26	Sam.	s Évariste, p. m.	9 09		23
27	Dim.	Patronage de la ste V	10 11		24
28	Lundi.	ss Simon et Jude.	11 26	☾ D. Q.	25
29	Mardi.	s Narcisse, év.	0 44 S	le 26, à	26
30	Merc.	s Marcel, m.	1 51	6 h. 25 m.	27
31	Jeudi.	s Sirice, p. c.	2 38	du soir.	28

GRANDES MARÉES DU MOIS.

		hauteur.
Le 5, à 5h 19m du soir.	—	1 12
Le 20, à 5 12 du matin.	—	0 83

NOVEMBRE.

Le Soleil entre dans le signe du ♐ Sagittaire.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	Vend.	La Toussaint.	3 28 S		29
2	Sam.	Le jour des Morts.	4 11		1
3	Dim.	De l'octave.	5 05		2
4	Lundi.	s Charles Borromée.	5 54	◉ N. L.	3
5	Mardi.	s^{te} Bertille.	6 43	le 2, à	4
6	Merc.	s Léonard.	7 27	o h. 31 m.	5
7	Jeudi.	s^{te} Marie, serv.	8 15	du soir.	6
8	Vend.	s Clair.	9 07		7
9	Sam.	Déd. de s Sauveur.	10 06		8
10	Dim.	s André Avellin.	11 15		9
11	Lundi.	s Martin, év. c.	11 49		10
12	Mardi.	s Martin Ier, p. m.	0 24 M	☽ P. Q.	11
13	Merc.	s Stanislas Koska, c.	1 22	le 9, à	12
14	Jeudi.	s Dieudonné, p. c.	2 25	7 h. 15 m.	13
15	Vend.	s^{te} Gertrude, v.	3 08	du matin.	14
16	Sam.	s Nicolas Ier, p. c.	3 45		15
17	Dim.	s Grégoire Thaum.	4 18		16
18	Lundi.	Déd. de ss P^{re} et P^{l}.	4 47		17
19	Mardi.	s Pontien, p. m.	5 26		18
20	Merc.	s Félix de Valois, c.	5 58	☺ P. L.	19
21	Jeudi.	Présent. de la s^{te} V.	6 37	le 16, à	20
22	Vend.	s^{te} Cécile, v. m.	7 15	9 h. 38 m.	21
23	Sam.	s Clément Ier, p. m.	7 56	du matin.	22
24	Dim.	s Jean de la Croix.	8 40		23
25	Lundi.	s^{te} Catherine, v. m.	9 30		24
26	Mardi.	s Sylvestre, abbé.	10 34		25
27	Merc.	s^{te} Élisabeth, v.	11 55		26
28	Jeudi.	s Grégoire III, p. c.	1 07 S	☾ D. Q.	27
29	Vend.	s Gélase Ier, p. c.	2 10	le 25, à	28
30	Sam.	s André, ap.	3 08	7 h. 38 m.	29
				du matin.	

GRANDES MARÉES DU MOIS.

	hauteur.
Le 4, à 5^{h} 29^{m} du matin. —	1 06
Le 17, à 4 43 du soir. —	0 76

DÉCEMBRE.

Le Soleil entre dans le signe du ♑ Capricorne.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PLEINE MER.	PHASES DE LA LUNE.	JOURS DE LA LUNE.
			h. m.		
1	DIM.	1er d. de l'Avent.	4 02 S	◉ N. L.	1
2	Lundi.	s^{te} Bibienne, v. m.	4 54	le 1er, à	2
3	Mardi.	s François Xavier.	5 43	10 h. 48 m.	3
4	Merc.	s Pierre Chrysol.	6 26	du soir.	4
5	Jeudi.	s Nicolas Ier, p. c.	7 08		5
6	Vend.	s Nicolas, é. c.	7 50		6
7	Sam.	s Ambroise, é. c. d.	8 32		7
8	DIM.	2e d. de l'Avent.	9 20	☽ P. Q.	8
9	Lundi.	Immaculée Concept.	10 15	le 8, à	9
10	Mardi.	T. de la mais. de L.	11 14	11 h. 41 m.	10
11	Merc.	s Damaze, p. c.	11 46	du soir.	11
12	Jeudi.	s Melchiade, p. m.	0 19 M		12
13	Vend.	s^{te} Lucie, v. m.	1 37		13
14	Sam.	s Eutichien, p. m.	2 35	○ P. L.	14
15	DIM.	3e d. de l'Avent.	3 20	le 17, à	15
16	Lundi.	Oct. de l'Im. Concep.	4 00	4 h. 39 m.	16
17	Mardi.	s Eusèbe, év. m.	4 36	du matin.	17
18	Merc.	Att. des c. de la s^{te} V.	5 09		18
19	Jeudi.	s Gratien.	5 44		19
20	Vend.	s^{te} Maure. 4 *T.*	6 19		20
21	Sam.	s Thomas, ap. 4 *T.*	6 56	☾ D. Q.	21
22	DIM.	4e d. de l'Avent.	7 32	le 24, à	22
23	Lundi.	De la férie.	8 12	6 h. 22 m.	23
24	Mardi.	Vigile de Noël.	8 59	du soir.	24
25	Merc.	NATIVITÉ DE N.-S.	9 57		25
26	Jeudi.	s Étienne, protom.	11 14		26
27	Vend.	s Jean, ap.	0 38 S		27
28	Sam.	ss Innocents.	1 52	◉ N. L.	28
29	DIM.	Dim. de l'octave.	2 55	le 30, à	29
30	Lundi.	s Thomas de Cantor.	3 51	10 h. 25 m.	1
31	Mardi.	s Sylvestre, p. c.	4 49	du matin.	2

GRANDES MARÉES DU MOIS. hauteur.

Le 3, à 5^{h} 18^{m} du matin. — 0 97
Le 18, à 5 34 du soir. — 0 76
Le 31, à 4 49 du soir. — 0 95

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS A LA GUYANE (1).

La Guyane française fut, comme on sait, reconnue pour la première fois par Christophe Colomb, navigateur heureux, qui, au bonheur d'avoir découvert les îles de l'Amérique, joignit celui d'en avoir le premier reconnu le continent, en l'abordant, dans son troisième voyage, vers les bouches de l'Orénoque, le 1er d'août 1498.

Alphonse d'Ojéda et le fameux pilote Jean de la Cosa, partis de Séville, dans le mois de mai de l'année 1499, n'abordèrent au nouveau monde que dix mois après Christophe Colomb. Leur flotte, composée de quatre vaisseaux, atterrit aussi à l'embouchure de l'Orénoque. Améric Vespuce, savant cosmographe et riche négociant florentin, était de ce voyage. On fait ici mention de ces deux expéditions parce qu'elles sont les premières qui aient conduit les Européens vers la Guyane; elles sont, du reste, étrangères au sujet, puisque ces navigateurs, après avoir reconnu les terres, dirigèrent leur course au nord.

(1) Cette notice a été empruntée au premier almanach publié à Cayenne, en 1821. On a cru utile de la reproduire, à cause des renseignements précieux qu'elle contient et de l'intérêt qu'elle peut offrir aux personnes qui viennent habiter la Guyane. On a cru devoir aussi la dégager de notes nombreuses, qui ne faisaient, du reste, que renvoyer aux sources. Nous nous contentons de les indiquer ici :

Histoire générale des voyages, — *Lettres édifiantes*, — De la Condamine, — Relation de Jean Moquet, — Barrère, — Malouet, — Lescallier, — Les pères Jean Grillet et François Béchamel, — Le Blond, etc., etc.

(Note de l'éditeur.)

Un grand nombre d'autres aventuriers prirent, vers la même époque, connaissance des côtes de la Guyane ; mais Vincent Yanez Pinçon est le premier qui les ait parcourues dans toute leur étendue. Parti de Palos dans le mois de décembre 1499, il aborda le continent d'Amérique au sud de l'équateur, y atterrit en deux ou trois points, puis, faisant route au nord et coupant de nouveau la ligne, il longea de très près les terres. C'est dans ce voyage qu'il donna son nom à cette rivière, dont la position contestée a occasionné la discussion encore existante sur les vraies limites de la Guyane française et portugaise.

Dans le courant du seizième siècle, il se répandit de toute part un bruit fondé sur de fabuleuses narrations et sur le rapport d'un certain officier espagnol nommé Martinez : on disait qu'au centre de la Guyane, et sur les bords d'un lac qu'on appelait lac Parimé, se trouvait une ville que l'on désignait sous le nom de Manoa del Dorado, dans laquelle on ajoutait que les débris de la famille des Incas s'étaient refugiés. Toutes les imaginations ne furent plus dès lors occupées que des richesses immenses que devait renfermer cette ville chimérique.

Les trompeuses espérances que firent naître ces fables séduisantes attirèrent vers la Guyane une foule d'aventuriers. Un Anglais de haute distinction, le chevalier Walter Raleigh, fit, vers la fin du seizième siècle, plusieurs voyages pour pénétrer au foyer de tant de richesses. Ses recherches ne répondirent pas aux espérances qu'il avait conçues; néanmoins la narration fabuleuse qu'il en donna contribua à soutenir les illusions chimériques que nourrissait la cupidité du siècle. Un autre Anglais, Laurent Keymis, fit, en 1596, une expédition dans le même but et avec le même succès. Ce voyageur, qui nous apprend que les Français venaient déjà à cette époque charger à la Guyane des bois de couleur, faisait à notre humble Oyapock l'honneur de placer sur ses bords, et à vingt lieues de son embouchure, la fameuse Manoa, à laquelle il essaya vainement d'atteindre. La relation de son voyage est intéressante, en ce qu'on y trouve le dénombrement de tous les fleuves, le nom de toutes les nations et celui de tous les points marquants de la côte, depuis le Ouanary jusqu'à l'Orénoque. L'opinion de Keymis sur la position de Manoa del Dorado a été, à ce qu'il paraît, partagée dans la suite par un

des gouverneurs de Cayenne, car M. d'Orvillers (Claude-Guillouet) envoya, vers 1720, dit le père Fauque, un détachement de Français vers le plus haut du Camopi. Le dessein était de découvrir le lac Parimé. Ce détachement mit environ six mois dans ce voyage, et ce qu'il rapporta de plus intéressant fut la découverte d'une forêt de cacaoyers, où il se préparait, dit encore le père Fauque, à aller faire une abondante récolte (1730). Pour terminer ici tout ce qui est relatif à l'introuvable Manoa, nous dirons, d'après M. de la Condamine, que, même en 1740, un certain Nicolas Horsman, espérant encore découvrir le lac et la ville del Dorado, remonta la rivière d'Essequebo, parcourut avec beaucoup de peine l'intérieur de la Guyane, et renonça enfin à son entreprise, plus rebuté des fatigues qu'il avait endurées que dissuadé de l'existence de la ville aux toits d'or.

La chimère del Dorado produisit cependant de bons effets : elle donna lieu de connaître la Guyane et ses véritables richesses. Quelques Français, sous la conduite de La Ravardière, se fixèrent, en 1604, dans l'île de Cayenne.

Un Anglais, Harcourt, qui remonta le Maroni en 1608 et visita la Guyane, assure que l'île de Cayenne était nommée Muccumbro par les anciens habitants, qui étaient de race caraïbe; il dit que leur principal chef, Arrouaicary, faisait sa demeure près d'une montagne nommée Cillicidemo, du sommet de laquelle on avait la vue de l'île entière. D'après Laet, Mattory était encore le nom que les indigènes donnaient à l'île; Sannaoum, Spenesary, Eporceregemera étaient ceux que portaient les îlets de Rémire, que Barrère dit avoir anciennement tenu à celle de Cayenne, d'après une tradition des sauvages dont il a eu connaissance.

Vers la fin de 1626, plusieurs marchands de Rouen envoyèrent, sous les ordres des sieurs de Chantail et de Chambaut, une colonie de vingt-six hommes, qui s'établit sur les bords du Sinnamary; une autre se fixa, deux ans après, sur la rivière de Conanama, sous le commandement du capitaine Hautepine, qui y laissa, pour commander, son lieutenant Lafleur. Cette nouvelle colonie reçut, en 1630, un renfort de cinquante hommes, menés par un sieur Legrand, et, en 1633, un autre de soixante-six hommes, conduits par le capitaine Grégoire. C'est aussi à cette époque que les Anglais tentèrent un

établissement à Cabassou et les Hollandais un autre dans l'île de Cayenne.

Quelques marchands de Normandie se réunirent en 1633, et obtinrent le privilége du commerce et de la navigation des pays situés entre l'Amazone et l'Orénoque. Une nouvelle confirmation de ces droits leur fut accordée en 1638, par lettres-patentes dans lesquelles il est dit que « la société continuera les colonies commencées à l'entrée de la rivière de Cayenne, dans celle de Maroni, vers le cap de Nord, et s'établira dans tous les pays non habités par aucuns princes chrétiens entre la rivière d'Orénoque, icelle comprise, jusqu'à celle des Amazones, icelle comprise. » Ces lettres-patentes prouvent l'existence d'un assez grand nombre d'établissements déjà faits avant 1633.

En 1643, il se forma à Rouen une nouvelle compagnie sous le nom de Compagnie du Cap de Nord; elle obtint des lettres-patentes qui lui accordaient, comme à la précédente, tous les pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone, à condition qu'elle y ferait des établissements et les peuplerait. Un des associés, le sieur Poncet de Bretigny, fut chargé de la conduite des trois cents hommes qui formaient l'expédition; il trouva en divers endroits de la côte plusieurs Français, restes malheureux des colonies qui, aux époques antérieures, s'étaient fixées le long des côtes. Ils parlaient la langue des Galibis et en avaient pris toutes les habitudes. On se contenta de faire seulement quelques échanges avec eux. Bretigny vint s'arrêter dans l'île de Cayenne, et la montagne de Ceperou, ainsi nommée de l'Indien qui y était alors établi, fut fortifiée pour se mettre à l'abri des indigènes. Les cruautés du sieur de Bretigny le firent bientôt massacrer par les Indiens; vingt-cinq seulement de ses gens échappèrent au massacre en se retranchant au sommet de Ceperou. Les associés de Rouen n'envoyèrent du secours à cette colonie que deux ans environ après le départ de l'expédition. Un nommé Laforest fut chargé du soin de conduire à Cayenne les quarante hommes qui composaient ce renfort; mais, à leur arrivée, le sieur de Bretigny n'existait plus. Ils ne trouvèrent que les réfugiés de Ceperou. Les tristes nouvelles qu'ils en apprirent découragèrent une partie d'entre eux, et ils repartirent : seize seulement, parmi lesquels se trouvaient Laforest et deux pères capucins, restèrent

dans l'île. Au bout de six semaines, les indigènes ne pouvaient déjà plus les supporter; ils les surprirent donc pendant qu'ils étaient au travail et les assommèrent, à l'exception de deux, l'un nommé Le Vendangeur et l'autre un enfant de quatorze ans. Ils parvinrent à fuir à Surinam, où les Hollandais étaient déjà établis.

Vers la fin de 1651, il s'était formé à Paris une nouvelle association d'hommes marquants, sous le titre de Compagnie de la France équinoxiale. Les associés de Rouen, voyant par là que leurs priviléges allaient leur échapper, pour n'avoir pas rempli les conditions de leur concession, expédièrent à la hâte, dans le courant de février 1652, soixante hommes, parmi lesquels se trouvait le nommé Le Vendangeur, pour former un nouvel établissement à Cayenne, dans l'espoir, comme on l'a déjà dit, de retenir leurs priviléges, qu'ils voyaient prêts à passer en d'autres mains. Cette expédition arriva heureusement. On éleva sur la cime de Ceperou un fort en palissades, sur le même endroit où Bretigny avait établi le sien. Ils défrichèrent tout le tour de la montagne, y plantèrent, dit Biet, des patates et du manioc. Cependant la nouvelle compagnie obtenait du roi des lettres-patentes qui révoquaient celles octroyées aux associés de Rouen, pour n'avoir pas exécuté les conditions de leur concession. L'Orénoque et l'Amazone étaient encore les limites de leur souveraineté. Les nouveaux associés, parmi lesquels on comptait un gentilhomme normand nommé Roiville, un abbé de la Boulaye, intendant général de la marine sous monseigneur le duc de Vendôme, l'abbé de Marivault et plusieurs autres gentilshommes marquants, formèrent un fonds de 8,000 écus pour cette entreprise, et parvinrent à réunir six à huit cents hommes pour courir les chances de l'expédition.

Le 18 mai 1652, toute la troupe s'embarqua à Paris, sur de grands bateaux, et descendit la Seine jusqu'à Rouen. Pendant le trajet, l'abbé de Marivault, l'âme de l'expédition, tomba dans la Seine et se noya. Deux navires les attendaient au Havre, d'où ils partirent le 2 juillet 1652. Pendant la traversée, les seigneurs associés conspirèrent contre le chef de l'expédition, qui était ce Roiville dont on a parlé ci-dessus. L'infortuné général fut poignardé et jeté à la mer. Ce crime fut commis le 18 septembre, à minuit. Ils arrivèrent à Cayenne le 30 septembre 1652, jour de saint Michel; c'est pour

cela que le père Biet, historien de cette expédition, donna ce nom au mont Ceperou, qui a été depuis appelé la montagne de Saint-Michel de Ceperou.

Ils pensaient trouver de la résistance, à cause des envois d'hommes faits depuis peu par les associés de Rouen ; mais, sur la sommation qui fut faite au sieur de Navarre, qui commandait le fort, il le remit aussitôt, parce que plusieurs des siens s'étaient rendus à bord de l'expédition, croyant qu'elle était composée de leurs amis, et que d'ailleurs ils n'avaient plus d'armes en bon état pour se défendre contre les Indiens qui les harcelaient, à l'instigation des Flamands et des Hollandais, qui voyaient avec peine les Français établis à la Guyane.

Tout le monde étant débarqué, on fit un camp au pied du mont Ceperou ; on donna à chacun le temps de se hutter, et il se forma ainsi une petite bourgade de quatre à cinq rues. Tout le monde fut ensuite occupé à rendre le fort plus régulier et à lui donner un aspect plus imposant. Les palissades furent remplacées par des levées en terre ; huit ou dix canons y furent placés sur les remparts, et le commandement en fut confié au sieur de Vertamont, ayant sous ses ordres une garnison de quarante-cinq hommes. Ceux de l'expédition qui ne s'étaient pas établis autour du fort reçurent des concessions à la côte de Rémire, le long de la mer et du Mahury. Chaque seigneur eut la sienne, et l'on réserva, en outre, la pointe du Mahuri pour faire une habitation à la compagnie.

L'administration de la colonie était confiée à trois des principaux associés, qui avaient le titre de directeurs pour la compagnie ; ils n'agissaient, dans les cas importants, que d'après la délibération prise dans l'assemblée générale des associés présents. « Ils étaient, dit Biet, « douze ou treize seigneurs associés, qui s'estimaient tous autant que « de petits rois, ce qui fit que la discorde se mit bientôt parmi eux, « ne se pouvant supporter les uns les autres, n'y en ayant pas un « qui ne voulût commander lui seul. »

Parmi ces seigneurs se touvait un nommé Isambert, esprit inquiet, turbulent, qui ourdit un complot contre les directeurs, de concert avec quelques autres seigneurs. Il en voulait surtout au sieur Duplessis, l'un des directeurs, qu'il taxait de tyrannie et qu'il accusait d'avoir volé six cents aunes de toile à la compagnie, et d'autres choses

semblables. L'un des conjurés découvrit le complot aux directeurs. Aussitôt le sieur Isambert et ses complices furent arrêtés. On forma, pour les juger, un tribunal composé de huit membres, tant officiers qu'intéressés et habitants; le sieur de Bezou, directeur, en fut nommé président. Les juges restèrent depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir pour examiner l'affaire. Le sieur Isambert fut condamné à avoir la tête tranchée, et les sieurs de Villenauve, de Bar et de Nuisemans, ses complices, à être dégradés dans une île déserte. Cette sentence fut exécutée le même jour. Le sieur Isambert fut mené au milieu du camp, auprès d'un billot contre lequel il s'agenouilla; il l'embrassa à plusieurs reprises, y mesura sa tête, demanda à l'assemblée pardon de ses fautes, et eut la tête tranchée par un nègre qui servait de bourreau. Le lendemain, on conduisit les autres condamnés au lieu de leur exil. Biet nomme l'endroit où ils furent abandonnés *l'île aux Lézards :* c'est peut être un des îlets de Rémire.

Le sieur de Vertamont, qui avait le commandement du fort de Ceperou, avait eu quelque intelligence avec Isambert; il éclata après le supplice de ce dernier, et une guerre ouverte commença entre lui et les directeurs. Après quelques escarmouches, ces seigneurs s'accommodèrent; ils signèrent même un traité de paix. A ces dissensions intestines en succédèrent d'autres contre les Indiens. Une disette totale, le manque des objets de première nécessité vinrent assaillir la malheureuse colonie, qui perdit bientôt une grande partie de ses habitants. Alors le sieur de Vertamont s'échappa dans une barque, avec le peu de provisions qui restaient encore. La misère parvint à son comble. Enfin on fut obligé de se retrancher dans le fort, d'où le manque de tout et les attaques réitérées des Indiens forcèrent les restes malheureux de cette déplorable expédition à fuir dans quelques pirogues pour gagner Surinam, où ils arrivèrent en décembre de l'année 1654.

Les causes principales de la destruction de ces colonies furent d'abord la mésintelligence des chefs, ensuite et principalement les procédés violents exercés envers les indigènes, dont on faisait trafic et qu'on réduisait à l'esclavage. Ces abus furent sévèrement, il est vrai, défendus par le gouvernement; mais ces ordres, faciles à éluder par l'éloignement où l'on était de la métropole, n'empêchèrent pas la

traite qu'on faisait des Indiens. Seulement, au lieu de faire esclaves ceux qui habitaient les pays de la domination française, on les échangeait contre d'autres Indiens provenant des nations européennes voisines. Quand ce subterfuge fut enlevé, on employa la violence et la ruse pour forcer les naturels à des travaux dont on ne leur payait pas le salaire. Le temps seul et des ordres sévères amenèrent pour ces malheureux des procédés plus justes.

Quelque temps après la fuite des débris de l'expédition de 1652, des Hollandais, sous la conduite de Spranger, abordèrent l'île de Cayenne, et, la trouvant sans possesseurs, s'y établirent; mais, en 1663, sous le titre de Compagnie de la France équinoxiale et sous la direction de la Barre, maître des requêtes, se forma une association qui, à l'aide du gouvernement, rétablit la nation dans l'île de Cayenne, en chassant les Hollandais. Cette compagnie ne jouit pas longtemps de sa concession; on vit naître, l'année suivante, une compagnie royale des Indes occidentales, pour remédier à divers abus, dont on crut avoir trouvé la source dans des intérêts particuliers Ces compagnies particulières n'encourageaient que faiblement les colonies, et ces établissements faisaient plus de commerce avec les étrangers qu'avec les Français. On pensa donc à former une seule compagnie, assez puissante pour fournir à toutes ces colonies, avec une bienveillance d'autant plus égale qu'elles lui appartiendraient toutes. Les îles françaises furent rachetées des particuliers auxquels elles avaient été vendues; en un mot, toutes les concessions furent révoquées et les lettres-patentes de la nouvelle compagnie expédiées le 11 juillet 1664. Le roi, par ces lettres, accordait à la nouvelle compagnie, en toute propriété, justice, seigneurie, le Canada, les Antilles, l'Acadie, les îles de Terre-Neuve, l'île de Cayenne et les pays de l'Amérique méridionale depuis l'Orénoque jusqu'à l'Amazone, avec le pouvoir d'y faire seule le commerce pendant quarante ans, aussi bien qu'au Sénégal, aux côtes de Guinée et autres lieux d'Afrique. A ces avantages le roi ajouta la remise de la moitié des droits pour les marchandises qui viendraient de ces contrées, l'autorité de nommer des gouverneurs et tous les officiers de guerre et de justice, même les prêtres et les curés, enfin le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, S. M. ne se réservant que la foi et l'hommage lige, avec une couronne d'or du poids de trente marcs à chaque mutation de règne.

Cette compagnie envoya M. de la Barre prendre possession de Cayenne ; mais, en 1667, les Anglais firent irruption sur la colonie, la ravagèrent entièrement et l'évacuèrent bientôt après, sans y avoir fait d'établissement. Ce n'est que de l'année 1667 que datent les plus anciennes archives des différents dépôts de la colonie. Les gouverneurs, à cette époque, ne résidaient pas à Cayenne ; leurs ordonnances sont datées du quartier d'Armire. Tout se faisait alors au nom de la compagnie ; les concessions étaient accordées sous son bon plaisir, et, dans les formules de ces concessions, on s'aperçoit que l'espérance de trouver des mines d'or existait chez les chefs de la compagnie, car il y est dit expressément qu'en cas que , dans l'étendue de la concession, il se trouvât des mines, il en est accordé la jouissance des deux tiers pendant dix ans au concessionnaire, la compagnie se réservant l'autre tiers pendant ledit temps et la jouissance du total après les dix ans passés. Ce n'est pas qu'il n'y ait des mines dans la Guyane, mais c'était celles d'or ou d'argent que l'on convoitait, et l'on a encore reconnu que celles de fer ne présentent point une facile exploitation et des avantages assurés. M. Lescallier dit cependant qu'on a creusé des puits en différents endroits pour vérifier l'épaisseur du minerai, qu'on l'a trouvé en certains lieux depuis six pieds jusqu'à vingt-sept d'épaisseur à la surface de la terre, et qu'il est si riche qu'il rend de 45 à 80 p. o/o.

Il paraît qu'à l'époque dont on parle l'île de Cayenne était infestée d'une très-grande quantité de tigres, car, outre le nom de la montagne aux Tigres, que porte encore une de celles de l'île, et qui semble attester ce fait, un écrivain nous apprend qu'en 1666 Cayenne n'eut pas de plus grand fléau. Les tigres passaient de la terre ferme pour venir enlever des bestiaux jusque dans les étables, et avec tant de hardiesse que les habitants furent sur le point de tout abandonner. M. de la Barre mit un prix en faveur de ceux qui en tueraient, et l'on parvint à les chasser.

Dans l'année 1674, sous le gouvernement de M. de Lézy, deux jésuites, les pères Jean Grillet et François Béchamel, firent dans l'intérieur des terres un voyage dont on a la relation. Ces deux missionnaires, sans autres provisions qu'un peu de pain et de cassave, sans autre escorte que celle d'un nègre et de quelques Indiens, pénétrèrent à cent vingt lieues dans l'intérieur de la Guyane, vers le

haut de l'Oyapock. Le but de leur voyage était la conversion des Indiens, dont ils trouvèrent de nombreuses peuplades, avec lesquelles ils eurent des liaisons d'amitié et de bonne intelligence. C'est par leurs secours qu'ils parvinrent à pénétrer si avant. La dispersion de ces Indiens et l'obstacle qui rend si difficile toute expédition de quelque durée, c'est-à-dire la certitude que l'on a de ne point trouver d'établissement, forcent les explorateurs actuels à emporter tous les objets dont ils pourront avoir besoin; la crainte de manquer y fait même ajouter, comme nous en avons eu la preuve, des superfluités dont l'embarras et le transport sont des entraves insurmontables, en sorte que ces expéditions, presque toujours manquées d'avance, n'ont d'autre résultat que des fatigues et des maladies pour les explorateurs, qui, à leur retour, ne nous apprennent guère autre chose que le nombre de sauts qu'ils ont rencontrés, de maïpouris, de biches qu'ils ont tués, de criques ou de rivières qu'ils ont traversées. Les observations de latitude et de longitude sont, si l'on en peut faire, la partie la plus utile de ces explorations : c'est par elles que l'on éclaire la géographie, et l'on sait que celle de la Guyane a grand besoin d'être éclaircie; mais comment observer dans les grands bois, sous l'abri de ces arbres qui, se joignant à leur cime, forment un couvert impénétrable aux rayons du soleil? C'est à coups de hache qu'il faut procéder aux observations. Or, des préliminaires aussi pénibles présagent d'avance le dégoût qu'on éprouvera à s'y livrer. Les continuelles saccades que les montres doivent éprouver dans la marche si pénible dans les bois, les variétés de température qu'on y ressent subitement en doivent rendre l'usage assurément et très-délicat et très-peu sûr.

Cayenne partagea, en 1674, avec les autres colonies françaises, l'avantage de passer sous la protection immédiate du roi, qui supprima cette année la compagnie des Indes. La colonie cessa dès lors d'être exploitée au profit d'une compagnie exclusive, mais ce n'est pas la dernière qui y ait eu des priviléges, et, parmi les vingt et une associations de ce genre que la France a comptées, la Guyane en a vu plusieurs s'occuper d'elle.

Les Hollandais depuis longtemps voyaient avec peine prospérer la colonie; la jalousie commerciale, la bonté et l'étendue des possessions de la Guyane française, l'espérance de découvrir des mines

d'or et d'argent, dont les Indiens leur assuraient l'existence, les poussèrent à attaquer Cayenne. Ils effectuèrent leur entreprise, au commencement de l'année 1676, avec onze vaisseaux; ils se rendirent, par surprise, maîtres de la colonie. Ils avaient bonne intention de la garder, car, dans le peu de temps qu'ils en furent possesseurs, ils travaillèrent avec activité à augmenter ses fortifications et ses moyens de défense; ils y mirent une garnison de quatre cents hommes de troupes réglées, et fortifièrent aussi les établissemens qu'ils avaient commencés à Oyapock et à Approuague, à l'insu des Français, quelque temps avant la prise de la colonie.

Malgré toutes ces précautions, ils ne gardèrent pas longtemps leur nouvelle conquête. M. d'Estrées parut devant Cayenne avec six vaisseaux de ligne, quatre frégates et un brûlot, les en chassa le 20 décembre 1676, et fut aussitôt ruiner les colonies naissantes d'Oyapock et d'Approuague, où l'on voyait encore, en 1736, les débris des forts qui y avaient été bâtis à cette époque.

Les cartes et les relations anciennes prouvent que le mouillage des bâtiments n'était pas en ce temps où il est actuellement. On dit avoir trouvé assez avant dans les terres une ancre qui atteste cette vérité. Le Blond dit à l'appui de ce fait, mais sans citer son autorité, que la rade de Cayenne où mouilla M. d'Estrées avait sept brasses de profondeur, mais que, depuis plus de cinquante ans, elle est entièrement comblée par des vases, sur lesquelles ont été créées trois grandes et belles habitations; il dit aussi que le chemin de Macouria côtoyait, il y a quarante ans, le bord de la mer, et l'on sait qu'actuellement il s'en éloigne assez considérablement en quelques endroits.

Après la reprise de la colonie, on s'y appliqua avec soin à la culture des terres. Le cacao, le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre formaient alors les revenus de Cayenne. Les premiers navigateurs qui abordèrent la Guyane en trouvèrent les habitants barbouillés de roucou. On ne l'y rencontre pas en forêts, comme le cacao, mais on prétend en avoir trouvé des pieds épars çà et là dans les bois. Le coton ne s'y rencontre pas de même, mais les Indiens le cultivaient lors de la découverte et en faisaient des hamacs. L'indigo, comme on sait, pousse spontanément dans la Guyane. Quant à la canne à sucre, l'histoire de son introduction dans nos colonies est trop connue pour en parler ici. Il y avait alors à

Cayenne un bon nombre de sucreries fort bien montées, et qui ne le cédaient à celles qu'on y voit aujourd'hui que par le nombre des nègres ; on y comptait plusieurs poteries et briqueteries, entre autres celles établies à Cabassou. Un nègre alors ne se vendait guère plus de 250 francs, et le prix de ceux qui avaient un état ne dépassait pas 350 ou 400 francs. On trouve, dans les archives du notariat, une vente passée par un habitant, à M. de Férolles, de deux nègres, deux négresses et trois vaches, une génisse et deux veaux, pour la somme de 1,700 francs, payables à termes; l'on y trouve aussi divers inventaires d'habitations dont l'estimation s'élevait à la somme de 36, 000 francs, et l'on peut juger facilement de ce qu'elles pouvaient être d'après ce qui a été dit plus haut de la valeur des choses à cette époque. Malheureusement l'intolérance chassa alors du quartier de Rémire un grand nombre de juifs, qui le faisaient valoir; la plus grande partie passa à Surinam et s'y établit.

La colonie éprouva, en 1686, une augmentation de population et de richesses, et l'on peut regarder cette époque comme une de celles où elle s'est trouvée la plus florissante. Quelques flibustiers, après avoir épuisé les faveurs de la fortune, étaient venus s'y établir cette année; quelques autres, de retour de la mer du Sud et sauvés du naufrage de leur navire, qui avait péri dans le détroit de Magellan, vinrent aussi s'y fixer, et établirent une circulation d'or et d'argent jusqu'alors inconnue dans la colonie, où tous les marchés et les payements se faisaient en nature. A peu près vers cette époque, le quartier de Rémire cessa d'être la résidence du gouvernement, qui se transporta au fort Louis.

Cayenne peut-être s'acheminait vers une grande prospérité, lorsqu'un marin français, Ducasse, y relâcha, en 1688, dans la vue d'aller surprendre Surinam. Sous la promesse de livrer au pillage cette riche colonie, il engagea la plus grande partie des habitants à s'embarquer avec lui. Il leva quelques milices et mit à la voile. Il surprit à l'embouchure de la rivière de Surinam une patache, qui s'y tenait d'habitude pour donner avis de l'approche de l'ennemi; mais, au lieu de profiter de cet avantage pour aller surprendre la ville, il perdit beaucoup de temps, et les Hollandais avertis eurent le temps de se mettre en défense. Il périt beaucoup de monde dans l'attaque, et l'on fut enfin obligé de se retirer avec désavantage. Du-

casse, après cet échec, fila pour les Antilles, où les habitants de Cayenne qui avaient échappé à la mort se fixèrent pour toujours. La colonie perdit, dans cette malheureuse expédition, sa population et sa richesse.

M. de la Barre fit augmenter, vers 1690, les fortifications. L'église de Saint-Sauveur fut bâtie. Enfin Cayenne, s'il diminua en habitants, prit du moins un aspect plus imposant.

Une escadre, commandée par M. de Gennes, arriva, en 1696, à Cayenne, de retour du détroit de Magellan, où l'on avait tenté un établissement qui n'avait pas réussi. Ce M. de Gennes sollicita, à son arrivée en France, une concession dans la Guyane, et le roi, par lettres-patentes du 19 juin 1697, lui accorda cent pas de terrain tout le long de la rivière d'Oyac, du côté des Amazones et jusqu'à sa source, pour en jouir à perpétuité lui et ses descendants. M. de Gennes cultiva sa concession avec soin, y fit beaucoup de dépenses, y construisit même des moulins à scier des bois. En considération de tous ces travaux et de l'intention qu'il avait d'établir deux batteries pour défendre l'entrée du Mahuri, la demande qu'il fit au roi d'ériger sa concession en comté lui fut accordée par lettres-patentes datées de Versailles, du mois de juillet 1698; elles lui permettaient d'établir un juge pour rendre la justice de sa concession, avec appel au conseil supérieur de la Martinique. Le roi lui accordait encore exemption du droit de capitation pour les nègres qui travailleraient dans l'étendue de sa concession, jusqu'à la concurrence de cent cinquante. C'est là l'origine du nom que porte le quartier que nous appelons la Comté, et qui, dans le principe, se nommait la Comté de Gennes ou d'Oyac. Ce malheureux M. de Gennes est le même qui, en 1702, commandait à Saint-Christophe quand la partie française fut prise par les Anglais. Il fut jugé à la Martinique, y fut déclaré atteint et convaincu de lâcheté, dégradé de noblesse et privé de la croix de Saint-Louis. Il appela de ce jugement inique, partit pour France, mais fut pris par les Anglais et alla mourir à Londres. Le roi réhabilita sa mémoire, et accorda des pensions à sa veuve et à ses enfants.

Troger, qui était embarqué sur l'escadre de M. de Gennes, nous apprend qu'alors Cayenne était défendu par soixante pièces de canon et deux cents hommes de garnison, qu'on y comptait plus

de quatre cents habitants, résidant dans l'île ou à très-peu de distance, et que, sur la moindre alarme, ils étaient obligés de prendre les armes. Troger dit qu'un bâtiment restait alors plus d'un an à attendre son chargement, ce qui prouve que la colonie était déjà bien appauvrie.

La justice se rendait à cette époque par un conseil que le gouverneur convoquait, et qui se composait assez ordinairement du lieutenant du roi et d'habitants notables; l'écrivain du roi ou un garde-notes y tenait la plume. Cependant on trouve dans les archives du notariat divers jugements que prononçaient, peut-être en violation des droits sacrés de la justice, les gouverneurs de la colonie.

Les Français, et surtout les habitants de Cayenne, avaient alors de fréquentes relations avec les naturels du pays, et il existait entre eux un commerce qui se faisait tantôt par terre, tantôt par mer, au moyen de petits bâtiments qui se rendaient dans l'Amazone; des haches, des couteaux, des serpes, etc., composaient les objets de traite des Français, qui recevaient en retour des poissons secs, du cacao, du coton, des hamacs, etc. Les Portugais, dont les efforts avaient toujours tendu à éloigner les Français des bords de l'Amazone, et dont le système ombrageux s'effrayait de tout, ne virent pas tranquillement s'établir un commerce qui amenait si près de leurs établissements les traficants français; ils commirent contre eux des hostilités, et, en pleine paix, firent prisonniers quatre d'entre eux pendant qu'ils se livraient à leur trafic ordinaire. Les Portugais, depuis assez longtemps, avaient commencé l'œuvre d'un envahissement sourd, que des circonstances malheureuses pour la France ont presque sanctionné; ils avaient déjà, à l'époque dont nous parlons, les établissements de Corrupa, de Destierro, sur le bord septentrional de l'Amazone, et ces établissemens faits sur les possessions françaises (dont les limites non contestées encore s'étendaient de ce côté de l'Amazone jusqu'à sa rencontre avec le Rio-Negro) étaient déjà une violation du territoire français. M. de Férolles, voyant augmenter ces empiétements, tenta, en 1694, pour les réprimer, un projet qui étonne quand on réfléchit au peu de bras dont pouvait disposer ce gouverneur pour l'exécuter, car Cayenne alors était loin d'avoir autant de nègres qu'on y en compte aujourd'hui; il commença donc, vers la source de l'Orapu, un chemin qui devait,

à travers les bois, conduire jusqu'aux bords de l'Amazone, dans l'intention, non-seulement de chasser les Portugais du territoire français, mais encore pour faciliter la découverte des mines et le commerce avec un nombre infini de nations indiennes qui peuplaient le pays. Ce vaste projet ne put s'effectuer alors. M de Férolles écrivit à la cour contre les invasions des Portugais, ce qui motiva la ruine des forts qu'ils avaient bâtis sur le territoire français. Un traité provisionnel, conclu à Lisbonne, le 4 mars 1700, par lequel le cours de l'Amazone fut consacré pour limite des possessions des deux puissances, termina pour le moment les difficultés qui s'étaient élevées.

L'année 1703 est consacrée par l'installation à Cayenne d'une cour supérieure, dont jusqu'alors elle avait été privée, ce qui forçait, même pour des affaires de peu d'importance, de recourir, quant aux appels, à la cour souveraine de la Martinique. Le roi institua cette cour pour la Guyane, par lettres-patentes datées de Marly, en juin 1701 ; ce ne fut cependant que le lundi 3 décembre de 1703 qu'eut lieu sa première séance, dans l'hôtel de M. de Férolles, alors gouverneur. Un arrêté régla que le conseil s'assemblerait une fois le mois, et le jour fut fixé au lundi de chaque mois.

Quelques démêlés s'élevèrent, en 1706, entre les habitants et les Indiens. Plusieurs de ces derniers furent tués, ainsi que deux ou trois Français; mais cette guerre, qui aurait pu devenir funeste à la colonie, fut heureusement terminée dans une assemblée où l'on rechercha les causes de cette mésintelligence et les moyens d'y mettre fin. Le père Creuilly, supérieur des jésuites, prit chaudement la défense de ses chers Indiens. Ce père Creuilly, chef alors des missionnaires, et le père Lombard, essayèrent d'établir dans la Guyane de grandes missions sur le modèle de celles du Paraguay. Alors les missionnaires seuls, au millieu de vastes tribus d'Indiens, remplirent pendant des années entières, avec un courage et une patience à toute épreuve, les fonctions de législateurs. On voit le père Lombard, l'un deux, employer beaucoup de temps à apprendre le langage de ces Indiens, dont d'abord la connaissance leur était indispensable pour commencer leurs prédications, puis, accompagné de deux nègres fidèles, former, pour fixer l'inconstance de ces peuples, un petit établissement au milieu d'eux, et obtenir de quelques-uns qu'ils lui confiassent leurs enfants. Il les éleva, et ils devinrent

pour lui d'une grande utilité pour acquérir de nouveaux néophytes. Après quinze ans de ces pieux travaux, le père Lombard, se trouvant à la tête d'un nombreux troupeau de fidèles, vint s'établir à l'embouchure de la rivière de Kourou. Là fut élevée une église, qui, commencée en 1726, ne fut finie qu'en 1728. Cette conquête de la religion, fruit de la patience et du don de persuasion, que les jésuites avaient à un si haut dégré, donne une idée de l'utilité de cet ordre dans les colonies.

En même temps que cette peuplade de nouveaux convertis se fixait à Kourou, d'autres missionnaires, aussi zélés que le père Lombard, travaillaient dans toutes les directions à agrandir le domaine de l'Évangile et à porter la civilisation au centre des nations éparses sur le sol de la Guyane. Les bords de l'Oyapock se divisaient en missions; des ouvriers de la foi se répandaient sur ses rives. La mission de Saint-Paul se formait; on en établissait jusque sur le Camopi. Il semblait que les jésuites infatigables voulussent lier par une chaîne évangélique les extrémités de la Guyane, projet gigantesque, qui n'effrayait pas le courage de ces intrépides convertisseurs. Un fort s'élevait à Oyapock, et, à l'ombre de cet appareil de force, les jésuites poussaient leurs courses vers l'intérieur. Le père Fauque, le premier d'entre eux qui se soit établi en ce lieu, y bâtit une église, et, chose qui surprit beaucoup les pères, c'est que, en creusant le sol pour en établir les fondements, on trouva, à la profondeur de cinq pieds, une petite médaille fort rouillée des premiers temps du christianisme. On la nettoya, et l'image de saint Pierre, qu'on y reconnut, les détermina à choisir ce saint pour patron de la nouvelle église. On citera un fait de ce genre assez remarquable : dans le mois de juin 1820, en fouillant un canal navigable dans une des habitations du Canal-Torcy, on trouva, à la profondeur de huit pieds, une pièce de bois dont la forme, les dimensions et surtout la qualité prouvèrent que c'était un mât de navire. Il était en bois du Nord. Malheureusement elle ne fut pas mise en sûreté et les nègres la brûlèrent. Cette pièce de bois, placée obliquement à la direction du canal que l'on fouillait, le traversait entièrement, et fut coupée de chaque côté d'après l'alignement du talus; les deux bouts en sont restés sous terre.

Reprenant la suite des faits, l'année 1706 est celle où M. d'Albon fit enregistrer ses pouvoirs d'inspecteur de marine. Jusqu'alors les

détails de l'administration avaient été confiés à un seul employé ayant titre d'écrivain du roi.

La colonie languisssait : on crut, par une ordonnance d'avril 1711, la tirer de cet état, et on autorisa ses habitants à traiter avec ceux de Surinam pour s'y procurer des nègres, dont le manque était la vraie cause de cet état peu prospère ; mais il ne paraît pas que cette mesure ait procuré aucun bon résultat.

La paix d'Utrecht vint porter, en 1715, un changement notable dans les possessions françaises de la Guyane. On a vu que les limites avec les Portugais avaient été fixées, par le traité provisionnel, au cours de l'Amazone ; mais les Portugais avaient fait toujours fort peu de cas de ce traité, et éloignaient les Français de cette rivière, tantôt par force, tantôt par ruse. A Utrecht, la France renonça, par l'article 8 du traité, « à la propriété des terres appelées du Cap de Nord, et situées entre la rivière des Amazones et celles d'Iapock ou de Vincent Pinçon. » Par l'article 9, il est accordé aux Portugais « de faire rebâtir les forts d'Aragouary et de Camau ou Macapa, aussi bien que tous les autres qui ont été démolis en exécution du traité de mars 1700, qui se trouve entièrement abrogé. »

Depuis ce traité, la cour de Portugal n'a cessé de confondre, avec de bonnes raisons pour ses intérêts, la rivière d'Oyapock, située à la côte de la Guyane, par 4° 15' de latitude nord, avec une autre rivière que l'on appelle aussi rivière de Vincent Pinçon, située au sud de l'équateur. Depuis lors nos limites ont été illusoires. Les Portugais ont établi sur la rive gauche de l'Amazone une grande province, peuplée des débris de leurs colonies d'Afrique, du cap Vert et des Bissagos. Les deux puissances n'ont plus été d'accord sur les vraies limites, objet d'éternelles discussions, qui cependant furent éclaircies vers 1736. Les Portugais promirent de renoncer, après cet éclaircissement, à leurs envahissements ; mais ils n'y ont plus pensé. Le traité d'Utrecht est, du reste, très-peu clair en ce qui concerne la Guyane.

La colonie, vers 1716, fit une acquisition importante. Quelques déserteurs français (c'est du moins l'opinion la plus commune), qui s'étaient réfugiés à Surinam, espérèrent obtenir leur grâce en apportant à Cayenne des grains de café en germination, ce qui procura à la colonie cette denrée, qui forme à présent un des principaux objets de ses revenus. On dit aussi que l'introduction de cette culture à la

Guyane est due aux vues bienfaisantes de M. de la Motte-Aigron, qui l'apporta de Surinam, en 1722; mais, malgré l'appui que donne à cette dernière version le nom de Raynal, une ordonnance des administrateurs, en date du 6 décembre 1722, prouve que la culture du café était déjà assez répandue. Ainsi on ne peut en devoir l'introduction à M. de la Motte-Aigron, en admettant que ce n'est réellement qu'en 1722 qu'il en a apporté des plants de Surinam. Quoi qu'il en soit, Cayenne est la première colonie française qui se soit adonnée à cette culture.

On termine ici ce précis, pour se conformer au titre qu'il porte. On pourra peut-être, par la suite, réunir les matériaux nécessaires pour terminer ce coup d'œil historique sur la Guyane (1).

---

(1) Nous nous associons de tout notre cœur aux vœux exprimés par l'auteur anonyme de cette notice; nous avons la ferme confiance qu'un véritable ami de la Guyane répondra à l'appel fait pour continuer jusqu'à nos jours cet historique si bien commencé, et combler ainsi une lacune regrettable.

(Note de l'éditeur.)

FRANCE.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), né le 20 avril 1808, Empereur des Français le 2 décembre 1852.

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

Napoléon (Eugène-Louis-Jean-Joseph), Prince impérial, né le 16 mars 1856.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

MM. le comte Colonna-Walewski (G. ✻), sénateur, ministre d'État.

Delangle (G. O. ✻), sénateur, garde des sceaux, ministre de la justice.

Thouvenel (G. O. ✻), sénateur, ministre des affaires étrangères.

le comte Fialin de Persigny (G. ✻), sénateur, ministre de l'intérieur.

le comte Prosper de Chasseloup-Laubat (G. ✻), ministre de la marine et des colonies.

de Forcade la Roquette (O. ✻), ministre des finances.

le maréchal comte Randon (G. ✻) ✻, sénateur, ministre de la guerre.

Rouland (G. O. ✻), sénateur, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Rouher (G. ✻), sénateur, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Billault (G. ✻), sénateur, ministre sans portefeuille.

Magne (G. ✻), sénateur, ministre sans portefeuille.

M. Baroche (G. ✻), président du Conseil d'État, ayant rang de ministre.

PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

François-Joseph Ier (Charles), empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., né le 18 août 1830, marié à

Élisabeth-Amélie-Eugénie, impératrice, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

BAVIÈRE.

Maximilien II (Joseph), roi de Bavière, né le 28 novembre 1811, marié à

Frédérique-Françoise-Auguste-Marie-Hedwige, reine, née le 25 octobre 1825, fille du feu prince Frédéric-Guillaume-Charles, oncle du roi de Prusse.

BELGIQUE.

Léopold (George-Chrétien-Frédéric), roi des Belges, né le 6 décembre 1790.

BRÉSIL.

Dom Pedro II de Alcantara (Jean-Charles-Léopold-Salvador-Bibiano-Xavier da Paula-Léocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga), empereur du Brésil, par abdication de feu dom Pedro Ier, son père, né le 2 décembre 1825, marié à

Thérèse-Christine-Marie, impératrice, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, née le 14 mars 1822.

DANEMARK

Frédéric VII (Charles-Chrétien), roi de Danemark, né le 6 octobre 1808.

DEUX-SICILES.

François II (Marie-Léopold), roi des Deux-Siciles, etc., né le 16 janvier 1836, marié à

Marie-Sophie-Amélie, reine, née le 4 octobre 1841, fille de Joseph-Maximilien, roi de Bavière.

ESPAGNE.

Isabelle II (Marie-Louise), reine d'Espagne, née le 10 octobre 1830, mariée à

François-d'Assise-Marie-Ferdinand, infant d'Espagne, né le 13 mai 1822, déclaré roi le 10 octobre 1846.

ÉTATS ROMAINS.

Pie IX (Mastaï-Ferretti), pape, né le 13 mai 1792.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Victoria Ire (Alexandrine), reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 24 mai 1819, mariée à

François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, fils de feu Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, né le 26 août 1819.

GRÈCE.

Othon (Frédéric-Louis), roi de la Grèce, né le 1er juin 1815, marié à

Marie-Frédérique-Amélie, duchesse d'Oldenbourg, reine, née le 21 décembre 1818.

HANOVRE.

George V (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste), roi de Hanovre, né le 27 mai 1819, marié à

Marie-Alexandrine, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg, reine, née le 14 avril 1818.

PAYS-BAS.

Guillaume III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, né le 19 février 1817, marié à

Sophie-Frédérique-Mathilde, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, reine, née le 17 juin 1818.

PORTUGAL.

Dom Pedro V d'Alcantara (Maria-Ferdinando-Raphaël-Gabriel-Gonzaga-Xavier-Joao-Antonio-Léopoldo-Victor-Francisco-d'Assise-Julio-Amelio), roi de Portugal et des Algarves, né le 16 septembre 1837.

PRUSSE.

Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, né le 15 octobre 1795, marié à

Élisabeth-Louise, princesse de Bavière, reine, née le 13 novembre 1801.

RUSSIE.

Alexandre II Nicolaievitsch, empereur de toutes les Russies, né le 17 avril 1818, marié à

Marie-Alexandrowna Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, impératrice, née le 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse.

SARDAIGNE.

Victor-Emmanuel II (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), roi de Sardaigne et de Lombardie, né le 14 mars 1820.

SAXE.

Jean (Népomucène-Marie-Joseph), roi de Saxe, né le 12 décembre 1801, marié à

Amélie-Auguste, princesse de Bavière, reine, née le 13 novembre 1801.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Charles XV (Louis-Eugène), roi de Suède et de Norwége, né le 3 mai 1826, marié à

Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise, reine, née le 5 août 1828, fille de Guillaume-Frédéric, oncle du roi de Prusse.

TURQUIE.

Sultan Abdul-Medjid-Khan, empereur de Turquie, né le 11 chaaban 1238 (23 avril 1823).

WURTEMBERG.

Guillaume Ier (Frédéric-Charles), roi de Wurtemberg, né le 27 septembre 1781, marié à

Pauline-Thérèse-Louise, duchesse de Wurtemberg, reine, née le 4 septembre 1800.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA.

M. le général Jorge Cordova, président constitutionnel.

BUENOS-AYRES.

M. le dr Valentin Alsina, gouverneur de l'État.

CHILI.

M. Manuel Montt, président.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

M. Santiago Derqui, président.
M. le général Juan-Estevan Pederneva, vice-président.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

MM. Frey-Hérosé, président.
Knusel, vice-président.
Staempfli, membre.
Naeff, *idem.*
Fornerod, *idem.*
Pioda, *idem.*
Furrer, *idem.*

COSTA-RICA.

M. José-Maria Montealegre, président de la République.
M. José-Maria Castro, président du congrès.

ÉQUATEUR.

M. le général Francesco Robles, président.
M. Jeronimo Carrion, vice-président.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. James Buchanan, président.
M. John C. Breckinridge, vice-président.

GUATEMALA.

M. le capitaine général Raphaël Carrera, président.

HAITI.

M. le général Geffrard, président.

HONDURAS.

M. le général Santos Guardiola, président.

LIBÉRIA.

M. Roberts, président.

MEXIQUE.

S. E. le général de division don Miguel Miramon, président.

NOUVELLE-GRENADE.

M. le docteur Mariano Ospina, président.
M. Manuel-Maria Mallarino, vice-président.

PARAGUAY.

M. le général Lopez, président.

PÉROU.

S. E. le maréchal don Ramon Castilla, président.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

M. Baez, président.

SAINT-MARIN.

M. Guiseppe Filippi, capitaine régent de la République.
M. Pietro Righi, *idem*.

SAN SALVADOR.

M. le général Barrios, président.

URUGUAY.

Don Bernardo Berro, président.

VENEZUELA.

M. le général en chef Julian Castro, président.
M. Manuel-Felipe Fovar, vice-president.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le comte Prosper DE CHASSELOUP-LAUBAT (G. O. ※), ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies.

CABINET DU MINISTRE.

M. Delarbre (C.-J.-A.) ※, chef du cabinet du ministre.

Ouverture et enregistrement des dépêches, leur répartition dans les divers services. — Centralisation du travail avec l'Empereur. — Expédition des affaires secrètes et réservées. — Affaires qui ne rentrent dans les attributions d'aucun bureau et centralisation de celles qui concernent plusieurs directions. — Audiences. — Correspondance particulière du ministre. — Insertions au Moniteur et au Bulletin des lois.

Aumôniers. — Personnel des cultes aux colonies.

PREMIÈRE DIRECTION.

(Mouvements de la flotte et opérations militaires.)

M. le baron Clément de la Roncière-Le Noury (C. ※), contre-amiral, directeur.

1er bureau. — *État-major de la flotte.*

M. Revélière, chef.

Conseil d'amirauté. — Préfets maritimes. — Officiers, aspirants et aspirants auxiliaires de la marine. — Composition des états-majors. — Personnel du dépôt des cartes et plans.

École navale impériale: examinateurs d'admission et de sortie de l'école. — Ecole d'hydrographie. — Matériel des écoles de navigation.

2e bureau. — *Mouvements.*

M. Pélissier, chef adjoint.

Mouvements des forces navales et opérations maritimes. — Armements et désarmements. — Instructions aux inspecteurs généraux de tous les services, aux commandants des forces navales et aux officiers envoyés extraordinairement en mission par le ministre. — Reconnaissances hydrographiques. — Objets d'art et d'instruction relatifs à la navigation. — Publications de voyages, etc.

Opérations militaires aux colonies.

2e DIRECTION.

(Personnel.)

M. Layrle (C. ✻), conseiller d'État en service extraordinaire, directeur.

1er bureau. — *Personnel.*

M. Ginoux de la Coche (O. ✻), capitaine de frégate, chef.

Génie maritime, école d'application dudit corps. — Ingénieurs hydrographes. — Commissariat de la marine. — Comptables du matériel. — Personnel administratif des directions de travaux dans les ports et les établissements de la marine hors des ports. — Agents de la manutention des subsistances. — Ingénieurs des ponts et chaussées affectés au service des ports. — Conseil des travaux. — Officiers de santé. — Chefs de section, conducteurs des travaux et agents divers de l'établissement de l'Indret, des forges de la Chaussade et des usines de l'artillerie.

Conducteurs et dessinateurs des travaux hydrauliques. — Dessinateurs entretenus des constructions navales. — Maîtres entretenus de toutes professions. — Écoles de maistrance et écoles élémentaires des apprentis. — Divers agents. — Gardiens de magasins et de bureaux, portiers-rondiers et canotiers.

2e bureau. — *Inscription maritime, équipages de la flotte.*

M. Hennequin ✻, chef, faisant fonctions de commissaire de l'inscription maritime à Paris.

Immatriculation et levée des gens de mer et des ouvriers des professions maritimes. — Syndics des gens de mer et des gardes maritimes. — Capitaines de commerce et pilotes lamaneurs. — Police de la navigation commerciale et du pilotage. — Règlement concernant les armements en course. — Naturalisation des marins étrangers domiciliés en France. — Subventions aux écoles de mousses. — Récompenses pour faits de sauvetage.

Équipages de la flotte : divisions à terre, équipages embarqués sur les bâtiments de tous rangs. — Cadre de maistrance de la flotte. — Bataillon des apprentis fusiliers. — Escouade de gabiers de port. — Escouade de gardiennage de vaisseaux. — Compagnies d'agents de surveillance des chiourmes.

Conseils de discipline, tribunaux et conseils de révision, conseils de guerre et conseils de justice, tribunaux maritimes. — Contrôle des jugements. — Pourvoi en cassation, jurisprudence. — Personnel des parquets et des greffes permanents. — Amnisties, grâces et commutations de peines. — Recherche et poursuite des

déserteurs. — Pénitenciers maritimes et maisons d'arrêt des ports. — Trousseaux de condamnés. — Frais de capture et de justice militaire. — Frais de procédure civile.

3e BUREAU. — *Pêche et domanialité maritime.*

M. FILLEAU ✻, chef, commissaire adjoint.

Police des pêches qui se font en mer, sur les côtes et dans les étangs, fleuves, rivières et canaux où les eaux sont salées.

Pêcheries sédentaires et temporaires, parcs à huîtres, à moules et dépôts de coquillages.

Inspecteurs des pêches, prud'hommes, pêcheurs et gardes jurés.

Délimitation des diverses circonscriptions maritimes. — Fixation des limites de l'inscription maritime et des points de cessation complète de la salure des eaux sur les fleuves, rivières et canaux.

Délimitation du rivage. — Lais de mer. — Établissements de quelque nature que ce soit sur le domaine public maritime.

4e BUREAU. — *Troupes de la marine.*

M. GODEFROY ✻, chef.

1re SECTION. — M. RAVIER, sous-chef.

Gendarmerie impériale maritime. — Corps d'artillerie de la marine : état-major, régiment et compagnies d'ouvriers d'artillerie, personnel militaire des directions d'artillerie, des forges, des fonderies impériales de la marine et des inspections de fabrication de projectiles. — Corps d'infanterie de la marine : état-major et régiments, compagnies de pompiers des ports, cadres des bataillons des apprentis fusiliers, compagnies de discipline de la marine.

2e SECTION. — M. DESVIGNES, sous-chef.

État-major général et état-major des places dans les colonies. — Gendarmerie coloniale. — Troupes indigènes, spahis, remonte, compagnies d'ouvriers du génie. — Personnel de surveillance de la transportation, justice militaire aux colonies. — Fortifications. — Armement des places fortes et des côtes aux colonies. — Matériel. — Compagnies disciplinaires des colonies. — Dépôt d'Oleron.

5e BUREAU. — *Solde, habillement et revues.*

M. DODIN ✻, chef.

Solde et indemnités de toute nature des états-majors et des corps de toutes armes. — Administration des dépenses de l'habillement et du casernement. — Comptabilité intérieure des corps. — Vérification des revues de liquidation des corps organisés à terre et embar-

qués. — Contrôle de la dette flottante des marins. — Délégation des officiers. — Frais de voyage, conduites et vacations. — Frais de passage et de rapatriement. — Frais de pilotage. — Indemnités et gratifications diverses (service général). — Préparation des éléments relatifs à la formation du budget, en ce qui touche les dépenses du personnel.

6e BUREAU. — *Subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

M. CHABRIÉ ✻, chef.

Approvisionnements et marchés relatifs aux services des vivres, des hôpitaux et des chiourmes. — Manutention de denrées.

Agents non entretenus du service des subsistances.

Solde des contre-maîtres, ouvriers et journaliers de ce service.

Administration du service des hôpitaux : personnel des sœurs hospitalières, des infirmiers et agents divers. — Règlement des dépenses concernant les marins, les militaires, agents et ouvriers de la marine admis dans les hôpitaux civils et militaires, en France et en pays étrangers.

Administration et police des chiourmes.

3e DIRECTION.

(Matériel.)

M. DUPUY DE LÔME (C. ✻), conseiller d'État en service ordinaire hors section, directeur.

1er BUREAU. — *Constructions navales et travaux hydrauliques.*

M. PASTOUREAU-LABESSE ✻, chef.

Solde des contre-maîtres, ouvriers et journaliers dépendant des directions des constructions navales, des mouvements de port, de l'artillerie, des travaux hydrauliques et des établissements hors des ports. — Agents divers des directions des travaux hydrauliques.

Secours à la classe ouvrière. — Musée naval. — Travaux de construction et d'entretien de la flotte, tant à voile qu'à vapeur. — Travaux de construction et d'entretien des ouvrages fondés à la mer et des édifices de toute nature des ports militaires et autres établissements de la marine.

Passation des marchés relatifs aux entreprises de main-d'œuvre, aux machines, à l'outillage et aux bâtiments construits par l'industrie privée, ainsi qu'aux objets fournis à titre d'essai ou qui ne sont pas adoptés réglementairement pour l'approvisionnement de la flotte.

Marchés concernant les objets spéciaux au service des travaux hydrauliques. — Chauffage des bureaux et corps-de-garde, éclai-

rage des postes et corps-de-garde. — Achat de cachets, timbres, cartons, etc., pour le service des ports.

2e BUREAU. — *Matériel de l'artillerie.*

M. REGNAUD ✱, chef.

Matériel de l'artillerie dans les arsenaux et à bord des bâtiments de la flotte : armes portatives ; marchés relatifs aux matières et objets spéciaux à ce service.

Matériel des forts et batteries desservis par la marine dans les ports et rades militaires. — Matériel des écoles d'artillerie.

Fabrication des bouches à feu en fer et en bronze, et des objets accessoires au matériel d'artillerie, dans les fonderies de canons de la marine. — Marchés pour les matières et objets relatifs à cette fabrication.

Inspection des fabrications de projectiles pour la marine.

3e BUREAU. — *Approvisionnements généraux.*

M. JACQUES (O. ✱), chef.

Approvisionnements des ports, de l'établissement d'Indret, des forges de la Chaussade et des stations navales. — Passation de tous les marchés concernant le matériel naval, à l'exception des machines, de l'outillage, des bâtiments construits par l'industrie et des objets spéciaux tant au service de l'artillerie qu'à celui des travaux hydrauliques. — Questions relatives à l'exécution desdits marchés.

Répartition entre les divers services des crédits alloués au département, sous le titre des budgets ordinaires ou extraordinaires, pour les approvisionnements généraux de la flotte. — Centralisation des dépenses afférentes à ces services.

Préparation des éléments constitutifs des budgets en ce qui touche les approvisionnements généraux.

Affrétements et transports par mer.

4e DIRECTION.

(Colonies.)

M. le baron de ROUJOUX (P.-J.-N.) (C. ✱), conseiller d'État en service ordinaire, hors section, directeur.

1er BUREAU. — *Administration générale.*

M. BEAU, chef.

Gouvernements coloniaux. — Affaires et régime politiques. — Relations des colonies avec les colonies étrangères. — Banques et établissements de crédit. — Caisses d'épargne. — Régime moné-

taire. — Douanes. — Statistiques du commerce. — Relations avec le service marine au sujet des stations coloniales. — Règlement de l'indemnité coloniale.

2[e] BUREAU. — *Administration intérieure.*

M. DU CHAYLA (H.-E. BLANQUET) (O. ✻), commissaire de la marine de 2[e] classe, chef.

Direction de l'intérieur. — Administration des cultes. — Instruction publique. — Régime municipal. — Hospices civils et établissements de bienfaisance. — Police. — Régime de la presse coloniale. — Salubrité publique et police sanitaire. — Poids et mesures. — Garde nationale et milices. — Ponts et chaussées. — Travaux des ports. — Phares et fanaux. — Bâtiments civils et travaux communaux. — Agriculture. — Mines, salines, forêts. — Concessions de terre. — Domaine public et colonial. — Régime des eaux. — Successions vacantes.

3[e] BUREAU. — *Justice. — Régime pénitentiaire.*

M. MICHAUX (E.-H.), chef.

Législation civile et criminelle. — Administration de la justice. — Statistique judiciaire. — Offices ministériels. — Prisons et pénitenciers.

4[e] BUREAU. — *Finances, hôpitaux et vivres.*

M. AIGUILLÉ (S.-H.-J.) ✻, chef.

Budget et comptes. — Administration des finances coloniales. — Contributions, enregistrement, timbre, postes, télégraphes. — Centralisation des liquidations effectuées par tous les bureaux dont les dépenses s'imputent sur le service colonial. — Dispositions relatives à l'ouverture des crédits aux ordonnateurs secondaires. — Envois de fonds. — Comptabilité du magasin des approvisionnements pour les colonies. — Centralisation des demandes et des envois d'imprimés pour les divers services. — Personnel du commissariat de la marine.

Admistration générale des hôpitaux affectés au service commun et des vivres destinés aux rationnaires autres que les détenus dans les pénitenciers.

5[e] DIRECTION.

(Comptabilité générale.)

M. BLANCHARD (C. ✻), directeur.

1[er] BUREAU. — *Fonds et ordonnances.*

M. FLEURIAIS ✻, chef.

Centralisation des crédits alloués pour le personnel de l'adminis-

tration centrale. — Répartitions du fonds commun entre les directions. — Visa des propositions soumises au ministre par les directeurs. — Matricule du ministre.

Ordonnances de délégation aux ordonnateurs secondaires du département.

Ordonnancement direct de toutes les dépenses payables à Paris et dans les départements de l'intérieur.

Comptes ouverts avec les fournisseurs et comptes analogues pour les dépenses du personnel. — Contrôle de l'agent comptable du ministère. — Archives et suites contentieuses de l'arriéré.

2e BUREAU. — *Dépenses d'outre-mer.*

M. CANDELOT ✻, chef.

Apurement et ordonnancement de toutes les dépenses du service marine acquittées par traites de bord, et traites coloniales et consulaires. — Ordonnances de remboursement pour les avances faites par les consuls. — Comptes ouverts avec les consuls et les colonies pour avances à la marine. — Contrôle de l'agent comptable des traites de la marine.

3e BUREAU. — *Comptabilité des fonds.*

M. RENAUD ✻, chef.

Centralisation du budget et des demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires, communication à ce sujet avec le Conseil d'État et les commissions de finances. — Répartition des crédits législatifs. — Instructions relatives au compte financier. — Formation des comptes du département.

Vérification et enregistrement de toutes les ordonnances de payement et de délégation aux ordonnateurs secondaires. — Tenue des livres en partie double. — Recouvrement des avances faites aux autres ministères et aux gouvernements étrangers. — Opérations d'ordre, virements de comptes et situations financières. — Correspondance avec le ministère des finances pour toutes les opérations de comptabilité. — Communications avec la Cour des comptes. — Questions générales de comptabilité. — Règlements et instructions sur la matière.

4e BUREAU. — *Comptabilité des matières.*

M. COUSIN ✻, commissaire adjoint, chef.

Vérification et centralisation des comptes de mouvements et des comptes d'emploi des matières dans tous les services de la marine.

— Tenue du grand livre des mouvements de matières et des comptes ouverts aux divers bâtiments et services pour l'application des dépenses en matières et en main-d'œuvre.

Formation des comptes généraux en matières du département.

Rapport avec les administrations des ports, la Cour des comptes et les directions administratives du ministère.

Surveillance de l'agent comptable du ministère en ce qui concerne la comptabilité des matières.

5e BUREAU. — *Service intérieur et archives.*

M. DAVEZAC ✠, chef.

Contre-seing et affranchissement des dépêches au départ. — Franchises. — Légalisation de signatures et visa de pièces. — Traductions.

Abonnements aux journaux pour tous les services. — Publications par la voie des journaux des avis administratifs. — Frais de bannies, de publications et d'affiches.

Impressions pour tous les services du département de la marine.

Emballages et transports.

Dépenses du matériel de l'administration centrale. — Inventaire du mobilier et récolements.

Entretien des édifices.

Personnel des gens de service.

Dépôt des lois et des actes émanant du pouvoir exécutif, expédition aux services compétents.

Formation et publication du Bulletin officiel et de l'Annuaire de la marine.

Expédition sur demande du relevé des services des anciens officiers de marine et marins, officiers, sous-officiers et soldats des troupes de la marine, officiers civils et agents de tout ordre ayant servi dans le département de la marine, prisonniers de guerre

Personnel et matériel des bibliothèques de la marine, achats de livres, dépôt et distribution des livres achetés.

Il n'a rien été changé aux services suivants : agence comptable du ministère, agence comptable des traites de la marine, conservation des archives, établissement des Invalides de la marine, trésorier général, contrôle central.

COLONIES FRANÇAISES.

MARTINIQUE.

MM. de Maussion de Candé (C. ✻), contre-amiral, gouverneur.

Lagrange (O. ✻), commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur.

Husson ✻, directeur de l'intérieur.

Blondel de la Rougery (O. ✻), procureur général.

Reisser ✻, commissaire de la marine de 1re classe, contrôleur colonial.

Halligon (O. ✻), chef d'escadron, directeur d'artillerie.

Scheffler (O. ✻), chef de bataillon, sous-directeur du génie, chargé du service des ponts et chaussées.

Leroy ✻, chef d'escadron, commandant la gendarmerie.

Guillabert (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant les troupes du 1er régiment d'infanterie de marine.

de Meynard ✻, capitaine de port à Fort-de-France.

Maissin, capitaine de port à Saint-Pierre.

Arnoux (O. ✻), D., premier médecin en chef de la marine, chef du service de santé.

Liot ✻, trésorier.

Harmand, premier vérificateur, chef du service de l'enregistrement.

Mayan ✻, directeur de 4e classe, chef du service des douanes.

Mittaine ✻, président de la Cour impériale.

Thoré, président du tribunal de Fort-de-France.

Prévost Sansac de Touchimbert, procureur impérial de Fort-de-France.

Chevalier, président du tribunal de Saint-Pierre.

Level, procureur impérial de Saint-Pierre.

Mgr Mounicq, évêque de Fort-de-France et de Saint-Pierre.

GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

MM. Frébault (O. ❊), colonel d'artillerie de marine, gouverneur.

Bontemps (O. ❊), commissaire général de la marine de 2e classe, ordonnateur,

de Lormel, ❊, directeur de l'intérieur.

Baffer ❊, procureur général.

Marbot ❊, commissaire de la marine de 2e classe, contrôleur colonial.

Cren ❊, chef de bataillon d'infanterie de marine, commandant à Marie-Galante.

N.............., commandant aux Saintes.

Martin ❊, capitaine d'infanterie de la marine, commandant la partie française de Saint-Martin.

de Gères ❊, chef d'escadron, directeur d'artillerie.

Damiens ❊., chef de bataillon, sous-directeur du génie.

Commin ❊, chef d'escadron, commandant la gendarmerie.

N..............., lieutenant-colonel d'infanterie, commandant les troupes du 2e régiment d'infanterie de marine.

Vigneux ❊, lieutenant de frégate en retraite, capitaine de port à la Basse-Terre.

Pascaud ❊, lieutenant de vaisseau en retraite, capitaine de port à la Pointe-à-Pitre.

Saint-Pair (O. ❊), D., 1er médecin en chef de la marine, chef du service de santé.

Navailles ❊, trésorier.

d'Aine de la Richerie ❊, inspecteur de 2e classe, chef du service de l'enregistrement et des hypothèques.

Lemerle de Beaufond ❊, directeur de 4e classe, chef du service des douanes.

Dubut, ingénieur colonial, chef du service des ponts et chaussées.

MM. Fichet ✻, conseiller, président de la cour impériale.

Giacobbi, président du tribunal de la Basse-Terre.

Montigny de Pontis, procureur impérial *idem.*

Eimar de Jabrun, président du tribunal de la Pointe-à-Pitre.

Partarrieu, procureur impérial *idem.*

Gaigneron de Marolles, président du tribunal de Marie-Galante.

Bazot, procureur impérial *idem.*

Mgr N........., évêque de la Basse-Terre.

ILES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

MM. de La Roncière, commandant.

Jore ✻, commissaire-adjoint de la marine de 2e classe, chef du service administratif.

d'Heureux, sous-commissairede 2e classe, contrôleur colonial.

Ledret ✻, capitaine de port.

Nielly ✻, D., chirurgien de 1re classe.

Littayé, trésorier.

Duhamel ✻, président du conseil d'appel.

Pinchon, juge de première instance.

Helloco, curé de Saint-Pierre, supérieur ecclésiastique des deux îles.

SÉNÉGAL, GORÉE ET DÉPENDANCES,

SITUÉES AU NORD DE SIERRA-LEONE.

MM. Faidherbe (O. ✻), colonel du génie, gouverneur.

Pinet-Laprade ✻, chef de bataillon du génie, commandant particulier de Gorée.

Stéphan ✻, commissaire de 2e classe de la marine, chef du service administratif à Saint-Louis.

MM. Lhoumeau ✻, commissaire adjoint de la marine de 2e classe, contrôleur colonial à Saint-Louis.

Fontaine ✻, sous-commissaire de la marine de 1re classe, chef du service administratif à Gorée.

Blanchard, sous-commissaire de la marine de 2e classe, contrôleur colonial à Gorée.

Fulcrand ✻, capitaine, chef du service du génie.

Dutemps ✻, chef d'escadron, directeur d'artillerie.

Faron (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant le bataillon des tirailleurs sénégalais.

Mayer ✻, chef de bataillon, commandant le détachement du 4e régiment d'infanterie de la marine en station au Sénégal et à Gorée.

Baussin ✻, capitaine, commandant l'escadron du 1er régiment de spahis d'Alger.

Le Bourgeois des Marais (O. ✻), capitaine de frégate, commandant supérieur de la marine à Saint-Louis.

Chassaniol ✻, D., 2e médecin en chef de la marine, chef du service de santé à Saint-Louis.

Bel, chirurgien de 1re classe, chef du service de santé à Gorée.

Fabre ✻, capitaine de port à Saint-Louis.

Artigué, maître de port à Gorée.

Hauvel ✻, trésorier à Saint-Louis.

Maréchal, *idem* à Gorée.

Nicolas, sous-inspecteur de 3e classe, chef du service des douanes à Saint-Louis.

Estruc, vérificateur de 3e classe, chef du service des douanes à Gorée.

Carrère ✻, président de la cour impériale à Saint-Louis.

Vieu, juge au tribunal de première instance *idem*.

Thaly, juge du tribunal de première instance à Gorée.

Pierre, procureur impérial à Saint-Louis.

Glandut, procureur impérial à Gorée.

Duret, préfet apostolique.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

SITUÉS AU SUD DE SIERRA-LEONE.

MM. Bosse (C. ✻), capitaine de vaisseau, commandant la division navale des côtes occidentales d'Afrique, commandant supérieur.

N....., commandant particulier à Grand-Bassam.

N....., *idem* à Assinie.

N....., *idem* à Dabou.

Brue (O. ✻,) lieutenant-colonel d'infanterie de la marine en retraite, commandant particulier au Gabon.

Richard de Chicourt, sous-commissaire de la marine de 1re classe, chef du service administratif au Gabon.

N....., trésorier au Gabon.

N....., chef du service de santé au Gabon.

ILE DE LA RÉUNION.

MM. le baron Darricau (C. ✻), capitaine de vaisseau, gouverneur.

Desmazes (O. ✻), commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur.

Gaudin de Lagrange ✻, commissaire de la marine de 2e classe, directeur de l'intérieur.

Béret ✻, procureur général.

Desrobert ✻, commissaire de la marine de 2e classe, contrôleur colonial.

Mazières, capitaine en premier d'artillerie de marine, chargé des fonctions de directeur d'artillerie.

de Foucault ✻, capitaine, chargé du service du génie.

Pannetier ✻, chef d'escadron, commandant la gendarmerie.

Lesseline ✻, lieutenant-colonel, commandant le détachement du 4e régiment d'infanterie de marine.

Bridet ✻, lieutenant de vaisseau, capitaine de port à Saint-Denis.

Petit ✻, D., 1er médecin en chef de la marine, chef du service de santé.

Veyrières, trésorier.

Laget-Duclaux de Lisside, inspecteur de 1re classe, chef du service de l'enregistrement et des domaines.

MM. Vernet ✻, directeur de 4e classe, chef du service des douanes.

Bonnin ✻, ingénieur en chef, chargé du service des ponts et chaussées.

Bellier de Villentroy ✻, conseiller, président de la cour impériale.

Chrétien ✻, président du tribunal de Saint-Denis.

Préaux, procureur impérial à Saint-Denis.

Ribout, président du tribunal à Saint-Pierre.

Brandela, procureur impérial à Saint-Pierre.

Mgr Maupoint ✻, évêque de Saint-Denis.

MAYOTTE ET DÉPENDANCES.

MM. Gabrié ✻, commissaire de la marine de 1re classe, commandant supérieur.

Dérussat ✻, commissaire adjoint de la marine de 1re classe, commandant particulier à Nossibé.

Dain, sous-commissaire de la marine de 2e classe, chef du service administratif à Mayotte.

N....., contrôleur colonial.

N....., chef du service de santé.

Bourette, juge au tribunal de première instance.

de Lagrange ✻, lieutenant de vaisseau, commandant à Sainte-Marie de Madagascar.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

MM. Durand-Dubraye (C. ✻), commissaire-général de la marine, gouverneur.

Moras ✻, commissaire de la marine de 1re classe, chef du service administratif à Pondichéry.

Ristelhueber (O. ✻), procureur général.

N....., commissaire-adjoint de la marine de 1re classe, contrôleur colonial.

Gallois-Montbrun, receveur du domaine.

Hostein ✻, capitaine de port.

Guerre ✻, ingénieur colonial, chef du service.

Collas ✻, D., 2e médecin en chef de la marine, chef du service de santé.

Viollette, trésorier.

MM. Laude ✻, président de la Cour impériale de Pondichéry.
Cornet, juge au tribunal.
Sully-Leiris, procureur impérial.
Hayes ✻, commissaire adjoint de la marine de 1re classe, chef du service adminstratif à Chandernagor.
Hivonnait, juge.
Lagarrigue, procureur impérial.
Textor ✻, capitaine d'infanterie de marine, chef du service à Karikal.
Vinçon, juge.
Lescure, procureur impérial.
Robert, commissaire adjoint de la marine de 2e classe, chef du service à Yanaon.
Ducoing ✻, commissaire adjoint de la marine de 1re classe, chef du service à Mahé.

l'abbé Brunie, préfet apostolique à Pondichéry.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

ILES MARQUISES ET TAÏTI.

MM. Gaultier de la Richerie ✻, capitaine de frégate, commandant à Taïti, commissaire impérial aux îles de la Société.
Chameau, lieutenant, commandant le détachement de gendarmerie.
Lombardeau, capitaine en 1er d'artillerie de marine, chargé des fonctions de directeur d'artillerie.
Roussel, capitaine, chef du service du génie.
Trillard, commissaire adjoint de la marine de 2e classe, chef du service administratif.
N....., contrôleur colonial.
Guillasse, chirurgien de 1re classe de la marine, chef du service de santé.
Danican-Philidor, trésorier.

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES.

MM. Durand ✻, chef de bataillon d'infanterie de la marine, commandant à Port-de-France.
Gilbert-Pierre ✻, commissaire de la marine de 2e classe, ordonnateur.

GOUVERNEMENT
DE LA GUYANE FRANÇAISE.

M. TARDY DE MONTRAVEL (Louis-Marie-François) (C. ✻), commandeur de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne et officier de l'ordre de la Tour et de l'Epée du Portugal, capitaine de vaisseau de 1re classe, gouverneur.

MM. MASSET (O. ✻), colonel à l'état-major de l'infanterie de la marine, commandant militaire.

VÉRAND (O. ✻), commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur, en congé.

FAVARD ✻, directeur de l'intérieur.

BAUDOUIN ✻, président de la Cour impériale, chef du service judiciaire.

LEDOULX DE GLATIGNY ✻, commissaire de la marine de 1re classe, contrôleur colonial, ordonnateur par intérim.

NOYER ✻, commissaire de la marine de 2e classe, contrôleur colonial par intérim.

LOUBÈRE (O. ✻), chef de bataillon à l'état-major d'infanterie de marine, directeur des établissements pénitentiaires, en congé.

CHAUDIÈRE ✻, capitaine à l'état-major d'infanterie de marine, directeur par intérim.

SECRÉTARIAT.

M. Bontemps ✻, officier de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne, sous-commissaire de la marine, chef du secrétariat du gouvernement.

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER DU GOUVERNEUR.

MM. Sibour Louis-Marius-Philippe-Auguste) ✻, lieutenant de vaisseau, chef d'état-major.

Albert (Vincent-Joseph-Léon), lieutenant à l'état-major de l'infanterie de marine, officier d'ordonnance.

CONSEIL PRIVÉ.

Ce conseil, institué par ordonnance royale du 27 août 1828, se compose :

Du gouverneur, *président ;*

Du commandant militaire ;

De l'ordonnateur ;

Du directeur de l'intérieur ;

Du chef du service judiciaire ;

Du directeur des établissements pénitentiaires (lorsqu'il s'agit d'affaires de ce service) ;

De trois conseillers privés ;

Du contrôleur colonial, avec voix représentative ;

Du secrétaire archiviste, tenant la plume.

Conseillers privés.

MM. Merlet (Nicolas) ❊,
Voisin (Philibert),
Goyriena (Thomas-Marie).

Conseillers privés suppléants.

MM. Virgile (Philippe-Frédéric) ❊,
Lalanne (Célestin),
de Saint-Michel-Dunezat (Jean-Baptiste-François).

Secrétariat des archives du conseil privé.

M. Bontemps (Albert-Guillaume) ❊, officier de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne, sous-commissaire de la marine, secrétaire archiviste.

Bibliothèque du conseil privé.

M. le secrétaire archiviste, conservateur.

Avocats au conseil privé.

MM. Mauppin,
Candolle.

Huissier du conseil privé.

M. Bordes (Jean-Irénée).

CONSULS.

Consul du Brésil à Cayenne.

M. de Mathos.

Consul des États-Unis d'Amérique à Cayenne.

M. Fabens (S.-E.).

Consul du Venezuela à Cayenne.

M. Chaton.

Consul de France à Sainte-Marie-de-Bélem, au Para.

M. de Froidefond (O. ❋).

Vice-consul de France à Surinam (Guyane hollandaise).

M. Barnet-Lyons.

Vice-consul de France à Démérary (Guyane anglaise).

M. Pairaudeau.

DÉPOT DES CARTES ET PLANS DE LA COLONIE.

M. le secrétaire archiviste est chargé de ce dépôt.

STATION NAVALE DE LA GUYANE FRANÇAISE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. Féréol de Leyritz (O. ❄), capitaine de frégate, commandant de la marine.
Quinton (Ernest-Georges-Émile-Joseph), écrivain temporaire de la marine, secrétaire du commandant de la marine.
N.....
N.....

Aviso à vapeur *le Casabianca.*

MM. Touboulic ❄, lieutenant de vaisseau, capitaine.
Méquet, enseigne de vaisseau, second.
Carron, enseigne de vaisseau.
Demonchy, aspirant auxiliaire.
Larrouy, écrivain de la marine, officier d'administration.
Lelez, chirurgien de 2e classe, chirurgien-major.

Aviso à vapeur *l'Abeille.*

MM. Maudet, lieutenant de vaisseau, capitaine.
Desfrançois de Ponchalon, enseigne de vaisseau, second.
Terrien, aspirant auxiliaire.
Poisson, commis de marine, officier d'administration.
Merlaux dit Ponty, chirurgien de 3e classe, chirurgien-major.

Aviso à vapeur *l'Oyapock.*

MM. Sibour ❄, lieutenant de vaisseau, capitaine.
Couy, enseigne de vaisseau, second.

Le Gardien et *la Proserpine.*

MM. Lamendour ❄, lieutenant de vaisseau, capitaine.
Stahl, enseigne de vaisseau, second.

Aviso à vapeur *l'Économe.*

M. Guibert, enseigne de vaisseau, capitaine.

Aviso à vapeur *le Surveillant.*
M. Gallini, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *la Laborieuse.*
M. Vidal, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *la Pourvoyeuse.*
M. Pontillon, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *la Vigilante.*
M. Saglio, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *l'Ile-d'Aix.*
M. Masson, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *l'Aurore.*
M. Guidobono-Visconti, enseigne de vaisseau, capitaine.

Goëlette *l'Ile-d'Énet.*
M. Chassériau, chef de timonerie, capitaine.

COMPTABILITÉ DES BATIMENTS LÉGERS.

MM. Fountas, commis de marine, chargé de suivre, à terre, la comptabilité de tous les bâtiments légers.

LISTE CHRONOLOGIQUE

de tous les gouverneurs en titre et par intérim qui se sont succédé depuis l'année 1644 jusqu'à l'année 1859.

1 BRETIGNY (*messire Charles Poncet, seigneur de*), possesseur du quint de toutes les terres situées aux Indes occidentales, entre les rivières des Amazones et de l'Orénoque, gouverneur et lieutenant général, pour le roi, dans lesdits pays, débarque à Cayenne le 4 mars 1644, et périt, de la main des naturels, en mai ou juin »» 1645.

Les colons, sans chef, abandonnent le pays ou se dispersent.

Laforet, chef d'un détachement venu pour renforcer Bretigny, arrive en novembre, et périt aussi, de la main des Indiens, avec son monde, en »» déc. 1645.

La colonie entièrement abandonnée jusqu'au 21 mars 1652.

Navare (*le sieur de*), sergent, expédié par les

associés de la compagnie du Cap de Nord, avec un détachement, s'établit à Cépérou et s'y maintient jusqu'au 30 sept. 1652.

2 BRAGELONE (1) (*messire de*), un des seigneurs propriétaires du sol et intéressé dans la compagnie dite *de Terre-Ferme de l'Amérique ou France équinoxiale*, premier directeur dans la colonie, la dirige, de concert avec les autres seigneurs, jusqu'à l'abandon du pays, par suite des attaques des Indiens, le 27 déc. 1653.

La colonie sans habitants jusque dans les premiers mois de 1654.

SPRANGER, chef d'un parti hollandais, chassé du Brésil vers la fin de 1653, s'établit sans obstacle au fort abandonné de Cépérou, et obtient, de la compagnie d'Ostende, le titre de chef de la colonie, qu'il dirige jusqu'à sa capitulation avec MM. de Tracy et de la Barre, le 15 mai 1664.

3 LA BARRE (*Antoine Lefébure, seigneur de*), fondé de la procuration générale de MM. de la compagnie de la France équinoxiale, gouverneur de Cayenne et province de Guyane, du jour de la capitulation des Hollandais jusqu'à son départ pour la Martinique, en »» juin 1665.

NOEL (*Antoine, escuyer, seigneur de Noël et de la Trompe-d'Or, messire de*), ci-devant mestre de camp, prend possession réelle et actuelle des terres fermes de l'Amérique, accordées par S. M. à la compagnie des Indes occidentales, et fait construire un fort à l'embouchure de la rivière de Sinnamary, dont il prend le commandement, jusqu'au 8 sept. 1665.

LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), gouverneur de Cayenne et province de Guyane, pour la compagnie des Indes occidentales, en l'absence de son frère, M. de la Barre, jusqu'au 23 sept. 1667.

(1) Le commandement de cette expédition avait été confié, par le roi et la compagnie, au marquis de Royville; mais ses coassociés l'assassinèrent dans la traversée. C'est pour cela qu'on ne le fait point figurer dans cette liste, puisqu'il ne mit point le pied à Cayenne. M. de Bragelone y figure parce qu'il était le premier des seigneurs et avait la qualité de premier directeur, mais son autorité était subordonnée à celle d'un conseil des seigneurs associés qui se trouvaient à Cayenne.

PRISE ET RAVAGE de la colonie, le 23 septembre 1667, par les Anglais, sous les ordres du chevalier Harman, *qui l'abandonne le 8 octobre* 1667.

Le père Morellet, jésuite, curé de Cayenne, réfugié dans les bois pendant l'occupation des Anglais, rallie les débris épars de la colonie et la dirige jusqu'au retour de M. de Lézy, qui avait été à Surinam, puis à la Martinique, d'où il revient en »» déc. 1667.

Lézy (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), gouverneur en l'absence de M. de la Barre, titulaire, commande jusque vers le milieu de »» 1668.

LA BARRE (*Antoine Lefébure, seigneur de*), conseiller du roi en ses conseils, son lieutenant général au gouvernement des îles et terre ferme de l'Amérique, fondé de la procuration générale et spéciale de MM. de la compagnie des Indes occidentales, gouverneur de Cayenne et province de Guyane jusqu'en »» 1670.

4 LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), commandant, pour le roi et la compagnie, jusqu'en 1675, prend alors le titre de gouverneur pour le Roi, jusqu'à la prise de la colonie par les Hollandais, en »» mai 1676.

PRISE de la colonie par les Hollandais, sous les ordres de l'amiral Binkes, *le* 5 *mai* 1676.

REPRISE de la colonie, par l'amiral comte d'Estrée, *le* 20 *décembre* 1676 (1).

LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), gouverneur après la remise, commande jusqu'en »» mars 1679.

Ferolles (*Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de*), lieutenant de roi, commandant, pour le roi, dans l'île de Cayenne et terre ferme de l'Amérique, jusqu'en »» oct. 1684.

---

(1) Louis XIV, qui consacrait par des médailles les événements glorieux de son règne, en fit frapper une au sujet de cette reprise de Cayenne. On voit, sur cette médaille, Neptune tenant de la main droite son trident levé contre un fort et de la main gauche un étendard semé de fleurs de lis. Les mots de la légende sont Batavis cæsis; ceux de l'exergue, Cayana recuperata, 1676. Cette médaille se voit à Paris, à la Monnaie des médailles, où elle se vend 3 francs (en cuivre).

5 SAINTE-MARTHE (*le chevalier de*), gouverneur jusque vers le milieu de l'année »» 1687.

FEROLLES (*Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de*), lieutenant de roi et commandant jusqu'à la fin de 1687 ou le milieu de »» 1688.

6 LA BARRE (*François Lefébure, chevalier, seigneur de*), gouverneur, pour le roi, de l'île de Cayenne et terre ferme de l'Amérique, jusqu'en »» janv. 1691.

7 FEROLLE (*Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de*), gouverneur jusqu'en »» 1700.

D'ORVILLIERS (*Remi Guillouet, seigneur*), lieutenant de roi et commandant, en l'absence du gouverneur, jusqu'à la fin de »» 1701.

FEROLLE (*Pierre-Éléonore, marquis, seigneur de la ville de*), gouverneur de Cayenne et terre ferme, lieutenant général, pour S. M., des îles et terre ferme de l'Amérique, de retour, commande jusqu'à sa mort, le 5 août 1705.

RIONVILLE (*Antoine de Querci, chevalier, seigneur de*), major, commandant, pour le roi, jusqu'au 15 sep. 1706.

8 D'ORVILLIERS (*Remi*), gouverneur, pour le roi, jusqu'en »» juill. 1713.

GRANDVILLE (*Pierre de Morthon, seigneur de Lanmière et de*), lieutenant de roi, commandant, pour le roi, jusqu'au 7 sept. 1716.

9 D'ORVILLIERS (1), fils du précédent (*Claude de Guillouet, seigneur*), capitaine de frégate, gouverneur, pour le roi, jusqu'en »» déc. 1720.

LA MOTTE-AIGRON (*François, seigneur de*), lieutenant de vaisseau, major et commandant, pour le roi (*le gouverneur étant en France*), jusqu'à la fin de »» 1722.

D'ORVILLIERS (*Claude, etc.*), de retour, gouverne jusqu'en »» sept. 1729.

---

(1) Au commencement de 1715, le roi nomma à la place de gouverneur de la Guyane le chevalier de Béthume, qui se désista de cette place et ne vint pas à Cayenne. C'est pour cette raison qu'on ne l'a pas porté au nombre des gouverneurs, quoique sa nomination se trouve dans les registres de la cour supérieure.

CHARANVILLE (*Michel Narschalek, sieur de*), enseigne de vaisseau, lieutenant de roi et commandant, pour S. M., jusqu'en »» juin 1730.

D'ORVILLIERS (*Gilbert Guillouet, seigneur*), major, commandant, pour le roi, jusqu'au 2 août 1730.

10 LAMIRANDE (*Henri Dussault, seigneur de*), capitaine de frégate, gouverneur, pour le roi, jusqu'à sa mort, le 30 août 1736.

CRENAY (*Henri de Poilvillain, baron de*), lieutenant de roi, commandant, pour S. M., jusqu'à sa mort, en »» déc. 1736.

D'ORVILLIERS (*Gilbert, etc.*), major, commandant, pour S. M., jusqu'au 9 juill. 1738.

11 CHATEAUGUÉ (*Antoine Lemoyne, écuyer, seigneur de*), gouverneur, pour le roi, depuis le 9 juillet 1738 jusqu'à son départ pour France (*où il jouissait toujours de son titre*), qui eut lieu en »» juin 1743.

12 D'ORVILLIERS (*Gilbert*), lieutenant de roi, commande en sa qualité jusqu'au 27 novembre 1749, jour où il est reconnu gouverneur; il fait une absence en »» juin 1751.

DUNEZAT (*Jean-Baptiste-Hyacinthe de Saint-Michel*), major, commande, en l'absence du gouverneur, jusqu'en »» mai 1752.

D'ORVILLIERS (*Gilbert*), de retour, gouverne encore et fait une nouvelle absence en »» juill. 1753.

DUNEZAT (*Jean-Baptiste*), lieutenant de roi, commande jusqu'en »» avril 1757.

D'ORVILLIERS (*Gilbert*), de retour, gouverne jusqu'à son rappel, en »» mai 1763.

BÉHAGUE (*Jean-Baptiste-Antoine de*), commandant en 2e de Cayenne et province de Guyane; pour remplir ces fonctions sous M. de Turgot, nommé gouverneur, commande en chef, *par intérim*, jusqu'au 2 janv. 1764.

Fiedmond (*Louis-Thomas Jacau de*), commandant en chef *par intérim* et commandant particulier de la rivière de Cayenne à la frontière des Portugais, jusqu'au 22 déc. 1764.

Préfontaine (*Bruletout de*), commandant particulier de la partie nord de la Guyane, de la rivière de Cayenne à la frontière des Hollandais, jusqu'au 22 déc. 1764.

13 TURGOT (*Étienne-François de*), chevalier non profès de l'ordre de Malte, brigadier des armées du roi, gouverneur et lieutenant général, pour S. M., de Cayenne et province de Guyane, nommé à cet emploi depuis le commencement de 1763, n'arrive à Cayenne que le 22 décembre 1764 et part en »» avril 1765.

14 BÉHAGUE (*Jean-Pierre, etc.*), commandant général, gouverneur, pour le roi, jusqu'au 28 janv. 1766.

15 FIEDMOND (*Louis-Théodore, etc.*), maréchal des camps et armées du roi, gouverneur jusqu'au 15 déc. 1781.

16 BESSNER (*Ferdinand-Alexandre, baron de*), brigadier des armées du roi, gouverneur jusqu'à sa mort, le 13 juill. 1785.

Lavallière (*Louis de*), colonel d'infanterie, lieutenant de roi, commandant, *par intérim*, jusqu'au 16 août 1785.

Fitz-Maurice (*Thomas de*), colonel du régiment de la Guadeloupe, commandant en 2e de Cayenne, commande en chef, *par intérim*, jusqu'au 17 mai 1787.

17 VILLEBOI (*Pierre-François de Mareuilh, comte de*), maréchal des camps et armées du roi, gouverneur, pour S. M., jusqu'à sa mort, le 22 oct. 1788.

d'Alais (*Charles-Guillaume Vial, chevalier*) ✠, major, commandant en 2e et commandant en chef, *par intérim*, jusqu'au 19 juin 1789.

18 BOURGON (*Jacques-Martin de*), colonel d'infanterie, gouverne jusqu'au 5 janv. 1791.

5

Benoit (*Henri*) ✠, major, commandant en 2e et commandant en chef, en l'absence du gouverneur, M. de Bourgon (*en France*), commande jusqu'au 26 sept. 1792.

19 GUILLOT (*Frédéric*), commissaire civil, délégué par l'Assemblée nationale ; en lui réside l'autorité suprême, bien qu'il y ait, en même temps que lui, un gouverneur général, M. d'Alais, et un ordonnateur. Ce commissaire reste à Cayenne jusqu'en »» mai 1793.

20 JEANNET-OUDIN (*Nicolas-Georges*), commissaire civil, délégué par la Convention nationale, jusqu'en »» nov. 1794.

Cointet (*François-Maurice*), lieutenant-colonel, est pourvu, par le commissaire Jeannet, partant, de la commission de gouverneur général; il commande jusqu'en »» avril 1796.

JEANNET-OUDIN (*Nicolas-Georges*), de retour, avec titre d'agent particulier du Directoire, reste jusqu'au 5 nov. 1798.

21 BURNEL (*Etienne-Laurent-Pierre*), agent particulier du Directoire, reste jusqu'en »» nov. 1799.

Franconie (*Etienne*), président de l'administration départementale, agent provisoire jusqu'au 9 janv. 1800.

22 HUGUE (*Jean-Baptiste-Victor*) (O. ✠), agent des consuls à son arrivée, prend, en 1804, le titre de commissaire de l'Empereur, commandant en chef; il gouverne jusqu'au 12 janv. 1809.

CAPITULATION avec les Portugais et les Anglais, le 12 *janvier* 1809.

23 MARQUÈS (*Manuel*), brigadier des armées, commandant en chef, pour le prince du Brésil; il fait une absence.

24 DA SOUZA (*Petro-Alexandrino-Pinto*), colonel du génie, gouverneur jusqu'au retour de M. Marquès.

MARQUÈS (*Manuel*), de retour, gouverne jusqu'à la remise de la colonie aux Français, le 8 nov. 1817.

REMISE de la colonie aux Français, le 8 *novembre* 1817.

25 CARRA SAINT-CYR (*Jean-François, comte de*), lieutenant général des armées du roi, ✠, G. O. ❋, G. C. †, C. G. C. ††, commandant et administrateur, pour le roi, jusqu'au 25 juill. 1819.

26 LAUSSAT (*Pierre-Clément, baron de*) ✠, ❋, commandant et administrateur, pour le roi, jusqu'au 12 mars 1823.

27 MILIUS (*Pierre-Bernard, baron de*) ✠, (C. ❋), maître des requêtes, capitaine de vaisseau de 1re classe, commandant et administrateur, pour le roi, jusqu'au 26 mars 1825.

de Muyssard (*Charles-Emmanuel*) ❋, commissaire de marine, commandant et administrateur *par intérim*, pour le roi, jusqu'au 26 mars 1826.

Burgues de Missiessy (*Joseph*) ✠, ❋, capitaine de frégate, gouverneur *par intérim* jusqu'au 15 fév. 1827.

28 DESAULSES DE FREYCINET (*Louis-Henri, baron*) ✠, (C. ❋), contre-amiral, gouverneur de la Guyane française jusqu'au 1er juin 1829.

29 JUBELIN (*Jean-Guillaume*) ✠, (O. ❋), commissaire général de la marine, gouverneur de la Guyane française, part en congé pour France le 24 avril 1834.

Pariset (*André-Aimé*) ❋, commissaire de marine de 1re classe, gouverneur *par intérim* jusqu'au retour de M. Jubelin, le 5 mai 1835.

JUBELIN (*Jean-Guillaume*) (O. ❋), commissaire général de la marine, reprend ses fonctions de gouverneur, à son retour de France, jusqu'au 11 avril 1836.

30 LAURENS DE CHOISY (*François-Dominique*) (O. ❋), capitaine de vaisseau de 1re classe, gouverneur jusqu'au 27 oct. 1837.

31 DE NOURQUER DU CAMPER (*Paul*) (O. ❋), capitaine de vaisseau de 1re classe, gouverneur jusqu'au 16 nov. 1839.

32 GOURBEYRE (*Jean-Baptiste-Marie-Augustin*) (O. ❊), capitaine de vaisseau de 1re classe, gouverneur jusqu'au 6 juin 1841.

33 CHARMASSON (*Pons-Guillaume-Basile*) (O. ❊), capitaine de vaisseau de 1re classe, gouverneur jusqu'au 11 mars 1843.

34 LAYRLE (*Marie-Jean-François*) (O. ❊), capitaine de vaisseau de 2e classe, gouverneur jusqu'au 20 oct. 1845.

Cadeot (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ❊, commissaire de la marine de 1re classe, gouverneur *par intérim* jusqu'au 18 fév. 1846.

35 PARISET (*André-Aimé*) (O. ❊), contrôleur en chef de la marine de 1re classe, gouverneur de la Guyane française, part en congé pour France le 16 mai 1850.

Maissin (*Louis-Eugène*) (O. ❊), capitaine de vaisseau, gouverneur *par intérim* jusqu'à sa mort, le 6 janv. 1851.

Vidal de Lingendes (*Jean-François-Marie-Félix-Stanislas*) (O. ❊), procureur général, gouverneur *par intérim* jusqu'au 29 juin 1851.

36 CHABANNES-CURTON (*Octave-Pierre-Antoine vicomte de*) (O. ❊), capitaine de vaisseau, gouverneur jusqu'au 11 mai 1852.

37 SARDA-GARRIGA (*Joseph-Napoléon*) ❊, commissaire général, gouverne jusqu'au 25 fév. 1853.

38 FOURICHON (*Martin*) (C. ❊), contre-amiral, gouverneur jusqu'au 31 janv. 1854.

39 BONARD (*Louis-Adolphe*) (C. ❊), capitaine de vaisseau, contre-amiral le 7 juin 1855, part en congé pour France le 30 oct. 1855.

Masset (*Antoine-Alphonse*) (O. ❊), lieutenant-colonel, gouverneur *par intérim* jusqu'au 16 fév. 1856.

40 BAUDIN (*Auguste-Laurent-François*) (C. ❊), contre-amiral, gouverneur jusqu'au 15 mai 1859.

41 TARDY DE MONTRAVEL (*Louis-Marie-François*) (O. ❊), commandeur de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne et officier de l'ordre de la Tour et de l'Épée du Portugal, capitaine de vaisseau, gouverneur titulaire.

SERVICE MILITAIRE.

ÉTAT-MAJOR.

MM. MASSET (Antoine-Alphonse) (O. ✻), colonel à l'état-major de l'infanterie de la marine, commandant militaire.

Loubère (Jean-Louis) (O. ✻), chef de bataillon à l'état-major de l'infanterie de la marine, en congé.

Chaudière (Auguste-Ernest) ✻, capitaine à l'état-major de l'infanterie de la marine.

Cesari (César-Antoine) ✻, *idem.*

Ligier (Paul) ✻, *idem.*

Derbès (Sauveur-Jacque) ✻, lieutenant *idem.*

Disnematin (Charles), lieutenant *idem.*

Albert (Vincent-Joseph-Léon), lieutenant à l'état-major de l'infanterie de la marine, officier d'ordonnance de M. le gouverneur.

Dhual-Carsat (Pierre) ✻, capitaine d'infanterie de la marine, faisant fonctions d'adjudant de place.

DIRECTION DU GÉNIE MILITAIRE.

MM. Merlin (Alexandre) ✻, chef de bataillon du génie, directeur, en congé.

N....., capitaine.

Vachon (Louis-Marie-Ernest-Camille), lieutenant en 1er du génie, directeur par intérim.

Rochet (Zénon-Florentin), garde de 1re classe.

Carat (Nicolas-Joseph-Gaspard), garde de 2e classe.

Berlemont (Zénon-Joseph), *idem.*

Tudès (Isidore), *idem.*

Saint-Gès (Pierre), *idem.*

Pierron (Nicolas), *idem.*

Jobredeaux (Vincent) ✻, garde du génie de 2e classe, en non-activité pour infirmités temporaires.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

MM. Dufaure (Jean-Baptiste-Valentin-Jules), capitaine en premier d'artillerie de la marine, faisant fonctions de directeur d'artillerie.

Cuny (Victor-Marc-Marie), garde d'artillerie de 1re classe, contrôleur d'armes.

Chardon (Augustin), garde de 2e classe, comptable.

Équilbec (Alexandre), ouvrier d'état.

Bernard (Eugène), *idem.*

GENDARMERIE COLONIALE.

MM. Dugat (Auguste-César) (O. ✻), chef d'escadron, commandant la compagnie.

Butsch (Victor-Bonaventure-Joseph-Alexandre), capitaine, attendu.

Géhin (François), lieutenant trésorier.

Charpy (Médard), lieutenant.

Ragon (Armand-Claude) ✻, sous-lieutenant.

DÉTACHEMENT DU 3e RÉGIMENT DU GÉNIE.

M. Vachon, lieutenant en premier, commandant.

ARTILLERIE DE LA MARINE.

1re section de la 24e batterie.

MM. Dufaure (Jean-Baptiste-Valentin-Jules), capitaine en premier, commandant.

Geoffroy (Emmanuel), lieutenant en premier.

Détachement de la 6e batterie d'ouvriers.

Boudet (Jules-Jean-Baptiste), lieutenant en premier, commandant.

INFANTERIE DE LA MARINE.

Portion secondaire du 3e régiment.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Colomb (Joseph-Vincent-Christophe) (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant la portion de corps.
Plane (Joseph) ✻, chef de bataillon, en congé.
Desnous (Jean) (O ✻), chef de bataillon, en congé.
Godebert (Jean-Charles-Gustave), capitaine-major.
Revelière (Victor-Marie-Daniel) ✻, capitaine adjudant-major, en congé.
Robert (Bernard-Joseph-François-Yves) ✻, capitaine adjudant-major.
Roux (Jean-Baptiste) ✻, lieutenant, officier payeur.
Jacquot (Pierre-Étienne), lieutenant, officier d'armement et d'habillement.
Berville (Esprit-Ange-Nathanaël), chirurgien de la marine de 2e classe, aide-major.
Beuf (Antoine-Marius-Jean-Baptiste), *idem*.

CAPITAINES.

MM. de Castelnau (Pierre-François) ✻.
Ladrière (Dominique-Louis-François), en congé.
Dhual-Carsat (Pierre) ✻.
Chatelain (Jean-Baptiste-Louis).
Néraudeau (Auguste) ✻.
Chrétien (Armand).
Infernet (Antoine-Joseph), attendu.

LIEUTENANTS.

MM. Vagnair (Michel-Auguste).
Roux-Duremère (François-Prosper).
Letoulat (Eugène).
Boutin (Achille-Jean-Jacques).
Jomain (Auguste).
Martin (Henry), attendu.
N......

SOUS-LIEUTENANTS.

MM. Granger (Jean-Claude).
Louis (Jules), en congé.
Nessler (Émile-Albert) ✠.
Dufresne (Alphonse).
Delamare (Pierre-Élysée), en congé.
Bourzac (Louis-Ernest), annoncé.
Laprairie, attendu.

JUSTICE MILITAIRE.

CONSEIL DE RÉVISION.

MM. Masset (Antoine-Alphonse) (O. ✻), commandant militaire, *président;*

de Castelnau ✻, capitaine d'infanterie de marine.................................. } *juges;*
Lamendour ✻, lieutenant de vaisseau..... } *juges;*
N.. } *juges;*
Dufaure, capitaine d'artillerie............. } *juges;*

de Chicourt, sous-commissaire de la marine, *commissaire impérial;*

Dangée, sergent-major d'infanterie de marine, *greffier.*

PREMIER CONSEIL DE GUERRE.

MM. Dugat (O. ✻), chef d'escadron de gendarmerie, *président;*

Bellaize, lieutenant de vaisseau........... } *juges;*
Dhual-Carsat ✻, capitaine d'infanterie..... } *juges;*
Jacquot, lieutenant d'infanterie de la marine. } *juges;*
Derbès ✻, lieutenant à l'état major d'infanterie de la marine...................... } *juges;*
Dufresne, sous-lieutenant d'infanterie de la marine.................................. } *juges;*
France, sergent d'infanterie de la marine... } *juges;*

Ligier ✻, capitaine à l'état-major d'infanterie de la marine, *rapporteur;*

Girard ✻, sous-commissaire de la marine, *commissaire impérial;*

Oubre, sergent-major d'infanterie, *greffier.*

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE.

MM. Colomb (O. ✻), lieutenant-colonel, *président;*

Chrétien, capitaine d'infanterie de la marine.
Roux ✻, lieutenant d'infanterie de la marine.
Geoffroy, lieutenant d'artillerie...........
Vachon, lieutenant du génie...............
Nessler ✻, sous-lieutenant d'infanterie.....
Périssé, adjudant sous-officier d'infanterie...
} *juges;*

Chatelain, capitaine d'infanterie de la marine, *rapporteur;*
Godebert, capitaine-major d'infanterie, *commissaire impérial;*
Guérin-Dumartrait, adjudant sous-officier d'infanterie de la marine, *greffier.*

ADMINISTRATION DE LA MARINE, GUERRE ET FINANCES.

Commissaires de 1re classe.

M. VÉRAND (André-César) (O. ✻), ordonnateur, en congé.
M. Ledoulx de Glatigny (Jean-Adolphe-Félix) ✻, contrôleur colonial, ordonnateur par intérim.

Commissaire de 2e classe.

M. Noyer (Jean-Antoine-Alexandre) ✻, contrôleur colonial par intérim.

Commissaires-adjoints de 2e classe.

MM. Bonneville (Gustave-Pierre-Joseph). (Direction de l'intérieur.)
Cornillot (Alexandre-Félix-Gabriel), annoncé.
Trédos (Ferdinand-Charles-Alexandre). (Direction de l'intérieur.)

Sous-Commissaires de 1re classe.

MM. Cuinier (Pierre-Étienne), chargé de la gestion du trésor.
Girard (Hippolyte-Auguste) ✻.

Sous-commissaires de 2e classe.

MM. Devilly (Auguste-Armand).
Léchelle (Honoré-Henri).
Bontemps (Albert-Guillaume) ✻ et officier de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne, secrétaire archiviste.
de Chicourt (Pierre-Marie-Maurice).
Duguey (Charles-Michel-Frédéric). (Contrôle colonial.)

Aides-commissaires.

MM. Agarrat (Félix-Jean).
Chanlou (Pierre-Emmanuel).
Berteau (Jean-Émile-Gabriel). (Contrôle colonial.)
Douillard (Félix-Étienne-Edmond), directeur du domaine de Montjoly.
Cacaret (Victor-Bertrand).
Plénet (Jules-Marius), chef du service administratif aux îles du Salut.
Quemener (Jacques-Alfred), chef du service administratif à Saint-Laurent (Maroni).
Dufrénil (Fortuné-Joseph), annoncé.
Joubert (Charles-Henri-Alfred).
Volmar (Marie-Joseph).
Convents (Sosthènes-Alexandre). (Contrôle colonial.)
Labarbe (Jean-François), annoncé.
Maugey (Nicolas-Philippe). (Direction de l'intérieur.)

Commis de marine.

MM. Robert (Jean-Baptiste-Edmond).
Dufourg (Paul-Latour), chef du service administratif à l'îlet la Mère.
Pouget (Pierre-Oscar).
Delafon (Mathieu-Émile), en congé.
Bassigny (Nicolas-Édouard).

MM. LIDIN (Eugène-Alexandre).
LEMAITRE (Alexandre-Charles).
ESTOURNEAU DE TERSANNES (Charles-Louis-Aurélien), annoncé.

BUREAUX DU COMMISSARIAT DE LA MARINE.

Secrétariat de l'ordonnateur.

MM. JOUBERT, aide-commissaire, chef.
BASSIGNY, commis de marine.

Revues, armements et classes, inscription maritime.

MM. LÉCHELLE, sous-commissaire de 2e classe, chef.
POUGET, commis de marine.

Subsistances.

M. GIRARD ❊, sous-commissaire de 1re classe, chef.

Approvisionnements et travaux.

MM. GIRARD ❊, sous-commissaire de 1re classe, chef du bureau des subsistances, chargé du détail.
AGARRAT, aide-commissaire.
CACARET, *idem.*

Magasin général (matériel).

M. CHANLOU, aide-commissaire, garde-magasin.

Magasin des subsistances.

M. ROBERT, commis de marine, garde-magasin.

Hôpitaux.

MM. DE CHICOURT, sous-commissaire de 2e classe, chef.
VOLMAR, aide-commissaire, agent comptable des hôpitaux.
DESPORTES (Henry), écrivain de la marine, commis aux entrées.

Comptabilité centrale des fonds.

MM. Devilly, sous-commissaire de 2e classe, chef.
Lemaitre, commis de marine.

SERVICE DU PORT.

MM. Bellaize (Jules-Victor-Ferdinand), lieutenant de vaisseau, capitaine de port.
Bernard (Firmin-Honoré) ✠, lieutenant de port.

TRÉSOR COLONIAL.

MM. de la Tranchade (Pierre-Charles Normand), trésorier payeur, en congé.
Cuinier, sous-commissaire de 1re classe, chargé de la gestion du trésor.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Chapuis (Guillaume-Denis-Jules) ✠, D., second médecin en chef de la marine, chef, en congé.

Chirurgiens de 1re classe.

MM. Chéron (Jules-François) ✠, D., chef du service de santé par intérim.
Kerhuel (Jean-Baptiste-Félix) ✠.
Gourrier (Ferdinand-Alexandre).
Rolland (Gustave-Théodore) ✠.

Chirurgiens de 2e classe.

MM. Thérond (Isidore-Julie).
Coste (Baptiste).
Bisch (Louis-Gustave) ✠.
Jaquolot (Jules-Pierre-Marie).
Thaly (Jacques-Henry-Flamet).
Audouit (Paul-Edmond-Volcy).
Mathis (Jean-Émile).
Foiret (Gustave-Jean).
Dieudonné (Saint-Amand-Eugène-Frédéric), auxiliaire.

MM. Rech (Georges-Louis), D., auxiliaire.
Royre (Pierre-Gabriel), *idem.*
Piétri (Jean-Thomas-Bernard), *idem.*

Chirurgiens de 3e *classe.*

Catel (Jules).
Weissenthanner (Alphonse).
Antoine (Ferdinand).
Reibaud (Marius-Jean-Baptiste), en congé.
Garnier (Gustave-Émile-Vincent).
Le Grand (Jean-François).
Foll (Gustave-Louis).
Mesmin (Jules-André-Jérémie).
Privat de Garilhe (Louis-Georges).
Desgraves (Marie-Eugène).
Leroy (Alexis-Lucien).
Pupier (Pierre-Auguste), auxiliaire.
Dolley (Louis-Victor), *idem.*
Ollet (Joseph), *idem.*
Livrand (Jean-Thomas), *idem.*
Broye (Frédéric), *idem.*

Pharmacien de 1re *classe.*

M. Villers (François-Eugène-Marius-Gustave), chef du service pharmaceutique.

Pharmaciens de 2e *classe.*

MM. Doué (Philippe-Marius).
Martin (Joseph-François).

Pharmaciens de 3e *classe.*

MM. Oui (Jules-Alexandre-Philippe).
Venturini (Pierre-François).
Lejeune (Pierre-Marie).
Chauvin (Jean-Pierre-Élie), auxiliaire.
Feningre (Hippolyte), *idem.*

SŒURS HOSPITALIÈRES.

Mmes Touzet, *sœur* Macarie, supérieure.
Champy, *sœur* Dominique.
Aubry, *sœur* Maxime.
Giroux, *sœur* Euphrasie.
Gingats, *sœur* Theonille.
Chauvet, *sœur* Sainte-Éléonore.
Gaillard, *sœur* Sainte-Paule.
Tetu, *sœur* Césaire.
Tessier, *sœur* Julia.
Martin, *sœur* Soline.
David, *sœur* Théodora.
Pelusset, *sœur* Constant.
Gicquel, *sœur* Philoména.
Échalier, *sœur* Claudine.
Mary, *sœur* Antoinette.
Milièrat, *sœur* Sainte-Françoise.
Journiac, *sœur* Monique.
Godard, *sœur* Héléna.
Brousse, *sœur* Saint-Adrien.
Mossang, *sœur* Saint-Placide.
Doron, *sœur* Saint-Vincent.
David, *sœur* Saint-Ange.
Tisserand, *sœur* Sainte-Apolline.
Fouché *sœur* Angéla.
Hébert, *sœur* Paula.
Douris, *sœur* Rosine.
Anère, *sœur* Justin.
Charlon, *sœur* Sainte-Améline.
Piotet, *sœur* Marie-Lydia.
Roy, *sœur* Sainte-Perpétue.
Lafitte, *sœur* Catherine-Nathaline.
Antony, *sœur* Agnès.
Robin, *sœur* Thulide.
Charpentier, *sœur* Marie-Eugénie.
Plumeau, *sœur* Théodorine.
Huart, *sœur* Marie-des-Anges.

Mmes Bourletais, *sœur* Sainte-Valérie.
Bordier, *sœur* Philéas.
Coïnce, *sœur* Sainte-Claire.
Constant, *sœur* Sainte-Clémence.
Annouille, *sœur* Julia.
Bameulle, *sœur* Marie-Germaine.
Hude, *sœur* Marie-Annonciade.
Derouet, *sœur* Sainte-Hilaire.
Hurel, *sœur* Gonzalès de Jésus.
Delisle, *sœur* Norbert.
Bonju. *sœur* Marie-Vincent.

CONSEIL DE SANTÉ.

MM. le second médecin en chef, *président ;*
le plus ancien chirurgien de 1re classe ;
le pharmacien de 1re classe ;
l'officier d'administration chargé du détail des hôpitaux, lorsque le conseil s'occupe d'affaires administratives.

COMMISSION SANITAIRE.

MM. le maire de la ville de Cayenne, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le premier ou le second adjoint, *président ;*
le médecin en chef de l'hôpital militaire ;
le capitaine de port ;
l'officier commandant la place ;
un officier de santé de 2e classe de la marine ;
Virgile (Frédéric-Philippe), médecin civil ;
Héraud (William), négociant ;
Lalanne (Célestin), *idem ;*
Ursleur (Philistall), avocat.

Membres suppléants.

MM. Pouget, propriétaire ;
Daramat, négociant ;
un commis de marine, *secrétaire.*

LISTE CHRONOLOGIQUE

des intendants et ordonnateurs en titre et par intérim, depuis l'année 1713 *jusqu'à l'année* 1858.

1 D'ALBON (*Paul Lefébure, seigneur*), fait enregistrer, le 13 septembre 1706, ses pouvoirs comme inspecteur de marine. Il prend, le 3 juillet 1713, le titre d'ordonnateur; il remet le service, le 20 décembre 1745, entre les mains de M. Villiers de l'Ile-Adams, contrôleur, pour cause de vieillesse, et meurt, avec son titre, à l'âge de quatre-vingts ans, le . 26 juin 1746.

de l'Ile-Adams (*Jérôme-Jean de Villiers, chevalier*), contrôleur de la marine, fait fonctions d'ordonnateur jusqu'au 26 fév. 1758.

2 LEMOINE (*Antoine-Philippe*), écuyer, conseiller du roi en ses conseils, commissaire de la marine, ordonnateur et subdélégué à l'intendance des îles du vent jusqu'au 2 août 1762.

3 MORISSE (*François-Louis*), commissaire de la marine, ordonnateur jusqu'au 22 déc. 1763.

4 CHANVALLON (*Mathieu Thibaut de*), chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances, guerre et marine, jusqu'en »» janv. 1765.

5 MORISSE (*François-Louis*). A l'arrivée de M. Chanvallon, il avait pris le titre de subdélégué à l'intendance générale de Cayenne; à son départ, il prit celui d'ordonnateur, faisant fonctions d'intendant, et garde cette qualité jusqu'au 28 mars 1765.

Macaye (*Claude de*), procureur général au conseil supérieur, est nommé, par M. de Turgot, partant, aux fonctions d'ordonnateur, qu'il remplit jusqu'au 23 sept. 1765.

Prévot de la Croix (*Pierre-François*), écuyer, commissaire de marine, faisant fonctions de contrôleur, fait fonctions d'ordonnateur jusqu'au 28 janv. 1766.

6 DUMESLE (*Jean-Maillard*), écuyer, commissaire du roi en ses conseils, commissaire général de la marine, ordonnateur, quitte la colonie, sans perdre son titre, en »» nov. 1769.

LAUWEREYNS (*Vinoc-Benoît*), contrôleur de la marine, fait fonctions d'ordonnateur jusqu'au 2 mars 1772.

7 CHARVET (*Dieudonné-Hubert*), seigneur de Blenod et de Gésainville, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, commissaire général de la marine, ordonnateur jusqu'à sa mort, le 11 fév. 1773.

PRÉVILLE (*Jean-Baptiste Leroi de*), conseiller du roi en ses conseils, commissaire de marine, faisant fonctions d'ordonnateur jusqu'en »» janv. 1774.

8 DE LACROIX (*César-Jacques*), chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, commissaire général de la marine, ordonnateur jusqu'au 25 nov. 1776.

9 MALOUET (*Victor-Pierre*), écuyer, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire des commandements de madame Adélaïde de France, commissaire général de la marine, ordonnateur, avec pouvoirs d'intendant, remet le service à M. Leroi de Préville, le 17 août 1778 (en conservant son titre); il quitte la colonie le 6 oct. 1778.

10 PRÉVILLE (*Jean-Baptiste Leroi de*), conseiller du roi en ses conseils, commissaire des colonies, entre en fonctions le 17 août 1778 et les remplit jusqu'au 21 août 1785.

11 LESCALIER (*Daniel*), conseiller du roi en ses conseils, commissaire général des colonies, ordonnateur jusqu'au 8 mai 1788.

DESVARENNES (*Pierre d'Huinet*), commissaire des colonies, fait fonctions d'ordonnateur jusqu'au 14 nov. 1789.

BOUÉ (*Dominique-Vincent*), écrivain principal, faisant fonctions d'ordonnateur jusqu'au 21 sept. 1790.

12 D'AIGREMONT (*Charles-Antoine*), commissaire des colonies, ordonnateur jusqu'au 26 sept. 1792.

13 MONTGIRAUD (*François-Jacques Le Quoi de*), commissaire des colonies, ordonnateur jusqu'en »» mai 1793.

14 CORIO (*Louis Arnaud de*), chef d'administration, ordonnateur jusqu'à sa mort, le 23 janv. 1796.

Boué (*Dominique-Vincent*), ordonnateur *par intérim* jusqu'au 27 août 1796.

15 MASSE (*Jean-Pierre*), chef d'administration, ordonnateur jusqu'en »» août 1796.

16 BOUÉ (*Dominique-Vincent*), chef d'administration, ordonnateur jusqu'au 21 déc. 1797.

17 ROUSTAGNENG (*Siméon*), chef d'administration, ordonnateur jusqu'en »» nov. 1798.

18 DUSARGUE (*Louis-Benoît*), commissaire principal de marine, ordonnateur jusqu'au 9 janv. 1800.

19 BENOIST-CAVAY (*Augustin*), chef d'administration de la marine, ordonnateur jusqu'au 12 janv. 1809.

CAPITULATION avec les Portugais et les Anglais, le 12 *janvier* 1809.

Une junte administrative provisoire fut créée à la prise de la colonie et l'administra, sous la présidence du gouverneur, jusqu'à l'arrivée d'un intendant général, qui prit dès lors en mains l'administration de la colonie. La junte subsista, néanmoins, jusqu'au 19 juillet 1810; elle était composée d'habitants et éprouva plusieurs changements dans ses membres.

20 DA COSTA (*Joao-Severiano-Maciel*), désembargador, intendant général, chef de la justice, arrivé en janvier 1810, administre, au nom du prince du Brésil, jusqu'au 8 nov. 1817.

REMISE de la colonie aux Français, le 8 *novembre* 1817.

21 BOISSON (*Jean-Louis-Alexandre*) ✻, commissaire de marine de 1re classe, chargé des détails du service administratif, en fonctions jusqu'au 24 fév. 1822.

22 DE MUYSSARD (*Charles-Emmanuel*) ✻, commissaire de marine de 1re classe, faisant fonctions d'ordonnateur jusqu'au 26 mars 1826.

Jourand (*Claude-Henri*) ✻, commissaire de marine, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 14 fév. 1827.

23 MILLOT (*Émard*) ✠, commissaire de marine de 1re classe, ordonnateur, part en congé pour France le 8 nov. 1827.

Motas (*Jean-François-Étienne*) ✠, commissaire de marine de 1re classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au retour de M. Millot, le 21 juil. 1828.

MILLOT (*Émard*) ✠, commissaire de marine de 1re classe, de retour de France, reprend ses fonctions d'ordonnateur jusqu'au 1er oct. 1829.

24 PARISET (*André-Aimé*) ✠, commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur jusqu'au 2 juil. 1835.

Carbonel (*Louis-Dominique*) ✠, commissaire de la marine de 2e classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 25 juin 1836.

25 LASOLGNE DE VAUCLIN (*Félix-César-Claude-Pierre*) ✠, commissaire de la marine de 2e classe, ordonnateur jusqu'au 21 juin 1837.

Le Doulx de Glatigny (*Jean-Charles*), sous-commissaire de la marine de 2e classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 6 nov. 1837.

26 GUILLET (*Louis-Laurent-Auguste*) ✠, commissaire de la marine de 2e classe, ordonnateur jusqu'au 15 oct. 1839.

Le Doulx de Glatigny (*Jean-Charles*), sous-commissaire de la marine de 2e classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 18 déc. 1839.

27 CADEOT (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ✠, commissaire de la marine de 2e classe, ordonnateur jusqu'au 1er avril 1840.

28 DE ROUJOUX (*Prudence-Julien-Napoléon, baron*), sous-commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur jusqu'au 17 fév. 1841.

Batbédat (*Jean-Édouard*) ✠, sous-commissaire de la marine de 2e classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 13 oct. 1841.

Le Doulx de Glatigny (*Jean-Charles*), sous-commissaire de la marine de 1re classe, inspecteur colonial, de retour de France, où il était en congé, prend les fonctions d'ordonnateur *par intérim* et les remplit jusqu'à l'arrivée de M. Cadeot, titulaire, le 1er fév. 1842.

29 CADEOT (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ❋, commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur jusqu'au 20 oct. 1845.

Joret (*Charles-François*), sous-commissaire de la marine de 1re classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 18 fév. 1846.

CADEOT (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ❋, commissaire de marine de 1re classe, reprend ses fonctions d'ordonnateur jusqu'au 1er juil. 1846.

Joret (*Charles-François*) ❋, commissaire de marine de 2e classe, remplit l'intérim des fonctions d'ordonnateur jusqu'au 17 mai 1847.

CADEOT (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ❋, commissaire de marine de 1re classe, reprend ses fonctions d'ordonnateur jusqu'au 20 juil. 1848.

30 LE DOULX DE GLATIGNY (*Jean-Charles*) ❋, commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur jusqu'au 8 déc. 1849.

Reisser (*Louis-François-Élisabeth-Remi*) ❋, commissaire-adjoint de la marine, contrôleur colonial, remplit les fonctions d'ordonnateur *par intérim* jusqu'au 17 mars 1851.

31 REISSER (*Louis-François-Élisabeth-Remi*) ❋, commissaire-adjoint de la marine, confirmé dans ses fonctions d'ordonnateur, les remplit jusqu'au 5 sept. 1853.

32 DESMAZES (*Joseph-Gustave*) ❋, commissaire de la marine de 2e classe, ordonnateur jusqu'au 13 mai 1856.

Le Doulx de Glatigny (*Jean-Adolphe-Félix*) ❋, commissaire de la marine de 2e classe, contrôleur colonial, ordonnateur *par intérim* jusqu'au 13 fév. 1857.

DESMAZES (*Joseph-Gustave*) ❋, commissaire de la marine de 1re classe, de retour de congé, reprend ses fonctions d'ordonnateur jusqu'au 16 avr. 1858.

Noyer (*Jean-Antoine-Alexandre*) ❋, commissaire-adjoint de 1re classe, contrôleur colonial *par intérim*, ordonnateur *par intérim* jusqu'au 15 mai 1858.

Marbot (*François*) ❋, commissaire-adjoint de 1re classe, contrôleur colonial, ordonnateur *par intérim* jusqu'au 31 août 1858.

33 VÉRAND (O. ❋), commissaire de la marine de 1re classe, ordonnateur.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

M. FAVARD (MICHEL) ✻, directeur.

BUREAU D'ADMINISTRATION ET DU CONTENTIEUX.

(Attributions du secrétariat général, telles qu'elles sont réglées pour les Antilles et la Réunion. Administration, contentieux, contributions diverses, enregistrement et domaine, finances, travaux et approvisionnements, ordonnancement des dépenses, comptabilité, budgets, contrôle, personnel des divers services, police.)

MM. TRÉDOS (Ferdinand-Charles-Alexandre), commissaire adjoint de la marine de 2e classe, chef.
MARTIN (Urbain-Paul-André-Jean-Marie-Louis), sous-chef.
MÉNARD (Pierre-Gabriel-Frédéric), commis, agent spécial des services régis par économie.
BONNET (Amédée-Désiré), commis.
RADEMARCHE (Georges-Guillaume), commis chargé de la poste aux lettres.
RAYMOND (Pierre), écrivain, agent comptable.

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

(Agriculture, commerce, douanes, culte, instruction publique, assistance publique.)

MM. BONNEVILLE (Gustave-Pierre-Joseph), commissaire adjoint de la marine de 2e classe, chef.
DUPIN (Jean-Baptiste-François-Victor), sous-chef.
ARNOULT (Augustin), commis.

BUREAU DE L'IMMIGRATION.

MM. MAUGEY (Nicolas-Philippe), aide-commissaire de la marine, commissaire spécial de l'immigration, chef.
DÉCRET (Louis-Léon), écrivain du commissariat de la marine.
Lesage (Édouard), écrivain de 2e classe de la direction.

Comité d'immigration.

MM. le directeur de l'intérieur, président;
LALANNE (Célestin), membre du conseil privé, vice-président;

MM. Maugey, chef du bureau de l'immigration ;
Buja (Pierre), negociant................ } membres.
Besse (Gaëtan), propriétaire habitant..... }
Décret (Louis-Léon), secrétaire du comité. }

ENREGISTREMENT.

MM. de Saint-Quentin (Jean-Marie-Louis-Hippolyte), receveur des actes civils, conservateur des hypothèques, chargé de la curatelle des successions vacantes et de celle des successions présumées en déshérence.
Merlet (Augustin-Louis-Nicolas), receveur des actes judiciaires.

Conseil de curatelle.

MM. Habasque ✻, conseiller à la cour impériale, *président;*
le procureur impérial;
Bonneville, chef du bureau de l'agriculture et du commerce, délégué du directeur de l'intérieur.

DOUANES.

Service des bureaux.

MM. Mango (François-Charles) ✻, sous-inspecteur de 2e classe, chef du service.
Dupoy (John), vérificateur de 3e classe.
Douillard (Alfred-Joseph-Frédéric), vérificateur de 3e classe.

Commission chargée d'arrêter le prix courant des denrées coloniales et de vérifier les denrées.

MM. le sous-inspecteur chef du service des douanes, *président;*
Lalanne (Célestin);
G. Emler;
Pouget;
Wagongne;
Daubriac;
Chapelle-Julleville.

PERCEPTION.

M. Lépinay (Jules), percepteur des contributions, à Cayenne.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM. Merlin (Alexandre) ✻, chef de bataillon du génie directeur des ponts et chaussées, en congé.

Le Boucher (Jean-Baptiste-Louis), sous-ingénieur colonial, directeur des ponts et chaussées par intérim.

Vernier (Gabriel-Victor), conducteur de 2e classe.

Vivran (Henri), conducteur provisoire de 3e classe.

Vaumoron (René), comptable.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Impression du Bulletin officiel de la colonie (mensuel), de la Feuille officielle de la Guyane (hebdomadaire), des travaux d'administration, etc. — Travaux pour le commerce et les particuliers.

MM. Décret (Léon), chef.

Sailer (Christian), sous-chef.

Atelier de composition.

1 maître entretenu.
5 compositeurs.
3 apprentis.

Atelier des presses.

2 imprimeurs.
2 apprentis.

Lithographie.

1 lithographe.

Atelier de reliure.

3 relieurs.
2 apprentis.

COMMISSION

chargée de la vérification des rôles de l'impôt et de l'examen des demandes en dégrèvement.

MM. le maire de la ville, *président;*

Daubriac............ } conseillers municipaux;
Bally (Jean-Jacques).. }

Saint-Philippe........ } propriétaires;
Charron (Jean)...... }

le chef du bureau de l'administration et du contentieux, *secrétaire*, avec voix représentative.

Membres suppléants.

MM. Bellain.......... } propriétaires.
Cugneau (Pierre). }

HABITATIONS DOMANIALES.

Jardin des plantes de Baduel.

M. Voisin (Paul-Philibert), géreur.

Montjoly.

M. Douillard, aide-commissaire de la marine, directeur.

La Gabrielle.

M. Madeleine (François-Félix), géreur.

CULTE.

MM. Dossat (Jean-Dominique) ✱, *vice-préfet apostolique.*
Mahé (Pierre), *curé de Cayenne*, en congé.

Prêtres missionnaires.

A Cayenne.

MM. Guyodo (Joseph), *curé de Cayenne par intérim.*
Jouin (Joseph-Jacques).
Leroy (Pierre-Ferdinand).
Le Strat (Pierre).

A l'hôpital.

M. Cherrier (Jean-Georges), *aumônier.*

Au collége.

M. Brunetti (Jules), *aumônier et professeur.*

A Rémire.

M. Neu (André-Aloïs), *curé.*

A Oyapock.

M. Puech (Barthélemy), *curé et aumônier de Saint-Georges.*

A Approuague.

M. Coudray (Eugène-Joseph-Julien-Joachim), *curé.*

A Kaw.

M. N...., *curé.*

A Roura.

M. Le Basque (Jean-Louis), *curé.*

Au Canal-Torcy.

M. Rouquié (Jean), *curé.*

A Montsinéry.

M. Bonis (Jean-Baptiste), *curé.*

A Macouria.

M. Régnier (François-Jean), *curé.*

A Kourou.

M. Burgaz (Adrien), *curé.*

A Tonnégrande.

M. Durand (Antoine), *curé.*

A Sinnamary.

M. de Bertrix (Pierre-Charles-Hugues), *curé.*

A Iracoubo.

M. Bourgeon (Joseph), *curé.*

A Mana.

MM. Ledhui (Charles-Joseph), *curé.*
Kroenner (Michel), auxiliaire à Mana, fourni par la congrégation du Saint-Cœur de Marie.

CONSEILS DE FABRIQUE.

A Cayenne.

MM. le vice-préfet apostolique, *président;*
le président de la Cour impériale;
le maire de la ville;
Noyer (Alexandre) ✵, contrôleur;
Mango ✵, chef du service des douanes;
Mahé, curé de la paroisse;
Lalanne (Célestin);
Berville (Gabriel);
Leroy, trésorier.

A Approuague.

MM. Ursleur (Joseph).
Couy (Félix).
Hygien (Jean-Baptiste).

A Kaw.

MM. Léger (Léopold).
Lavanne (Laurent).
Brasset (Firmin).
Victor.

A Roura.

MM. Noel-Azor.
Dédons (Philogène).
Trillet (Jean).
N...........

Au Canal-Torcy.

MM. Goyriena (Thomas-Marie).
Bertal (Jean-Louis).
Oberon (Jean).

A Montsinéry.

MM. Corriau (Cyprien).
Damas-Coutard.
Delanglade (Marc-Alphonse).
N........
N........

A Kourou.

MM. Michaud (Urbain).
Coutard (Jean-Baptiste).
Merkel (Georges).
Archambault (Pierre-Hippolyte).

A Mana.

MM. Almon (Louis).
Clovis (Thomas).
Javouhey (Louis).
Réservé (Eucher-Raphaël).

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COLLÉGE DE CAYENNE.

Par arrêté du 3 novembre 1854, la direction de l'établissement est confiée aux frères de l'Instruction chrétienne.

MM. Denis (Mathurin), frère Elme, directeur, en congé.
Brunetti (Jules), prêtre, aumônier, chargé des classes de latinité.

Ecole primaire des jeunes garçons, tenue par les frères de l'Instruction chrétienne.

M. Jullio (François), frère Liphard, supérieur des frères.

Écoles primaires et pensionnat de jeunes filles, tenus par les sœurs de Saint-Joseph, à Cayenne, à Mana et à Sinnamary.

Mme Brun, sœur Philippine, supérieure.

CAMP SAINT-DENIS.

Salles d'asile pour l'instruction des enfants des deux sexes.

Mme Poulvé, sœur Eulalie, de la maison des sœurs de Saint-Maurice de Chartres, institutrice.

COMMISSION PERMANENTE D'INSPECTION DES ÉCOLES DE CAYENNE.

MM. le directeur de l'intérieur, *président;*
le vice-préfet apostolique;
le maire de la ville;
le président du tribunal de première instance;
le procureur impérial;
un habitant notable;
le chef du bureau de l'agriculture et du commerce.

COMMISSION D'EXAMEN

pour les bourses nationales réservées, dans les lycées et colléges de France, pour les fils des habitants qui ont rendu des services à l'État.

MM. le directeur de l'intérieur, *président;*
le vice-préfet apostolique;
le médecin en chef de la marine;
un instituteur.

COMITÉ SPÉCIAL DE SURVEILLANCE DES ÉCOLES.

MM. le maire de la ville;
le curé de la paroisse;
le secrétaire archiviste;
le sous-chef du bureau de l'agriculture et du commerce.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. le vice-préfet apostolique, *président;*
le maire de la ville;
Mango (François-Charles) ✵;
Mauppin (Louis-François-Auguste);
Le Borgne (Émile-Horace), *trésorier.*

COMITÉ DE VACCINE.

Ce comité, établi par ordonnance du 4 janvier 1819, a pour but la propagation et la conservation de la vaccine.

MM. le vice-préfet apostolique, *président;*
Chapuis ✵, second médecin en chef.
Merlet ✵, maire de la ville.
N.........
N.........
N.........
N.........

SERVICE CIVIL DE SANTÉ.

Un chirurgien de la marine est chargé de ce service.

HOSPICE CIVIL. — CAMP SAINT-DENIS.

Mme Poulvé, sœur Eulalie, directrice.

LÉPROSERIE DE L'ACAROUANY.

M. Rech (Georges-Louis), chirurgien auxiliaire de 3e classe, chargé du service de santé et de l'administration de l'établissement.

BANQUE.

M. Rivière (Léon), directeur.

ADMINISTRATEURS.

MM. de la Tranchade, trésorier colonial, en congé;
Lalanne (Célestin), négociant;
Couy (Alexandre), habitant propriétaire;
Buja (Pierre), négociant.

CENSEURS.

MM. Noyer ✻, contrôleur colonial par intérim;
Goyriena (Thomas-Marie), négociant;
Carnavant (Zacharie), négociant.

PERSONNEL.

MM. Merlet aîné (Louis-Pierre-Jean-Nicolas), secrétaire archiviste, chef de la comptabilité;
Rousseau-Saint-Philippe (Émile), caissier;
Latourte (Ernest-Louis), commis aux écritures et teneur de livres.

ARPENTEUR JURÉ.

M. Louvrier Saint-Mary (Pierre-Auguste-Léon).

POIDS ET MESURES.

M. Bellain (Joseph-Marie), vérificateur.

FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

DE LA VILLE DE CAYENNE ET DES QUARTIER.

VILLE DE CAYENNE.

Conseil municipal.

MM. Merlet (Nicolas) ✻, maire;
Voisin (Philibert), premier adjoint;
Pouget (Pierre), second adjoint;

Lalanne (Célestin)...............	conseillers municipaux.
Ursleur (Philistall)..............	
Daubriac.........................	
F. Lhuerre.......................	
Daramat..........................	
Franchi (Pierre).................	
Wacongne...	
Giaimo...........................	
J.-J. Bally......................	

APPROUAGUE.

MM. Quinton-Dupin (Joseph-Agathe), commissaire-commandant, juge de paix.

Garret (Bernard-Eugène), lieutenant-commissaire-commandant, secrétaire de mairie, greffier.

ILE-DE-CAYENNE.

MM. Roger (Victor), commissaire-commandant.

Espy (Jean-Baptiste), lieutenant-commissaire-commandant, au Canal.

Dupré de Geneste (Henry-Laurent), secrétaire de mairie.

IRACOUBO.

MM. Marin (Henry), commissaire-commandant;

Sillian (Jean-Baptiste-Joseph-Antoine-Hugues), lieutenant-commissaire-commandant, secrétaire de mairie.

KAW.

MM. Brissot (Pierre-Bazile), commissaire-commandant, juge de paix.

Sy (Henry), secrétaire de mairie, greffier.

KOUROU.

MM. Brunet (Amédée), commissaire-commandant, juge de paix.

Archambault (Pierre-Hippolyte), secrétaire de mairie, greffier.

MACOURIA.

MM. Hertel de Cournoyer (Charles-Michel-Henry), commissaire-commandant.

Bertille (Herménégilde-Joseph-André), secrétaire de mairie.

MANA.

MM. Voisin (Félix-Lucien), commissaire-commandant, juge de paix.

Lalanne (Alfred-Joseph), secrétaire de mairie, greffier.

MONTSINÉRY.

MM. Chauvin (Adolphe), commissaire-commandant.

Sophie (Marie-Théophile-Jean-Pierre-Éléodore), secrétaire de mairie.

OYAPOCK.

MM. Bourny (Pierre), commissaire-commandant, juge de paix.

Pain (Jean-Théophile), secrétaire de mairie, greffier.

ROURA.

MM. Giraud (Philippe), commissaire-commandant, juge de paix, en congé.

Bassigny (Eugène-André-René), lieutenant-commissaire-commandant, secrétaire de maire, greffier, commissaire-commandant et juge de paix par intérim.

Guisoulphe (Jules-Paul-Gustave), secrétaire de mairie par intérim.

SINNAMARY.

MM. Bollioud (Jean-Baptiste-Aimé), commissaire-commandant, juge de paix.
Amiel (Alexis), lieutenant-commissaire-commandant, secrétaire de mairie, greffier.

TONNÉGRANDE.

MM. Gaumont (Jean-Marie-Charles-Étienne), commissaire-commandant.
Hélène (Frédéric-Jean-David), secrétaire de mairie.

TOUR-DE-L'ILE.

MM. Dechamp (François-Philippe-Germain), commissaire-commandant.
Dechamp (Jean-Marie-Philippe-Victor), secrétaire de mairie.

POLICE URBAINE.

MM. Deparis (Joseph), commissaire de police.
Mandel (Jacques), commissaire de police adjoint.

BRIGADE DE POLICE.

1 brigadier.
6 gardes.
1 archer caporal.
13 archers.

PRISON DE CAYENNE.

Dauphine (Victor), concierge.

Maison des femmes.

Huron-Durocher (Louis-Saint-Aubin), concierge.

POLICE RURALE.

7 surveillants de 1re classe;
12 surveillants de 2e classe;
38 surveillants de 3e classe, répartis dans les divers quartiers de la colonie.

A Approuague.

Berthier (Eugène), surveillant de 2e classe.
Fructueux-Brixton, surveillant de 2e classe, gardien de la prison.

A l'Ile-de-Cayenne.

Alzon (Charles-Jules-Saint-Georges), surveillant de 1re classe.
Haasse (François), surveillant de 2e classe.

A Iracoubo.

Fiévée (Jules-Jean-Marie), surveillant de 1re classe.

A Kaw.

Chappuis (Nicolas), surveillant de 1re classe.

A Kourou.

Germain (Antoine), surveillant de 2e classe.
Calvel, surveillant de 2e classe, gardien de la prison.
Charlotte (Charles-Léon) surveillant de 2e classe.

A Macouria.

Lucain (Pierre-Louis), surveillant de 1re classe.
Janvier (Henry), surveillant de 2e classe.

A Mana.

Anicet (Mathieu), archer de police.

A Montsinéry.

Elzéard (Ignace-Apollon), surveillant de 1re classe.
Coutard (Théophile), surveillant de 2e classe.

A Oyapock.

N......

A Roura.

Guisoulphe (Jules-Paul-Gustave), surveillant de 2e classe, secrétaire de mairie provisoire.

Louis (Charles-Octave), surveillant de 2e classe, gardien de la maison de correction.

Trénité (Joseph-Adolphe), surveillant de 2e classe.

A Sinnamary.

Hildevert (Marie-Jean-Pierre), surveillant de 2e classe.

Loeffler, surveillant de 3e classe, gardien de la prison.

A Tonnégrande.

N......

Au Tour-de-l'Ile.

Joseph, *dit* Flore, surveillant de 2e classe.

Soret (Antoine-Léon), surveillant de 2e classe.

COURTIERS DE COMMERCE.

MM. Daubriac (Jules).
Chapelle-Julleville.

LISTE DES PATENTÉS AU 1er JANVIER 1861.

DE 1re CLASSE.

MM. Auger et Wacongne, négociants.
Buja, négociant.
Carnavant (Zacharie), *idem*.
Douillard (É.) (dame), *idem*.
Emler (George), *idem*.
Fabens (Sam.-Eug.), *idem*.

MM. Franconie (Élie), négociant.
Goyriena (Th.-Mar.), *idem*.
Isnard (Henry), *idem*.
Lalanne (Célestin), *idem*.
Lhuerre (François), *idem*.
Postel (Pierre-Aug.), *idem*.
Siégert (Charles), *idem*.

DE 2e CLASSE.

MM. Bally (J. J.) et Cie, march.
Bataille (Victor), *idem.*
Bayssié (Al.) (dame), *idem.*
Bellain (Augustine), *idem.*
Béze (dame), *idem.*
Bollioud (dame), *idem.*
Bouyer (Pierre), *idem.*
Bremond (Jean), *idem.*
Chapelle-Julleville (Jules), courtier.
Charron (Jean), marchand.
Châteauneuf (Edmond), *id.*
Chaumier et Beilvert, *idem.*
Chauvin et Lannes, *idem.*
Chevalier (dame), *idem.*
Claude (François), *idem.*
Cornudet (Louis - Cléophas), *idem.*
Cugneau (Pierre), *idem.*
Daramat (Joseph), *idem.*
Daubriac (Jules), courtier.
Daubriac-Urbain, (dame), marchande.
Dauriac (Alph.) (ve), *idem.*
Delmosé (P.-J.), *idem.*
Derain (Louise) (dame), *idem.*
Després (Prosper), *idem.*
Dupoy (Alfred), *idem.*
Élisabeth (J.-C.), *idem.*
Ferjus (Hermina) (ve), *idem.*
Fouré (Jean), *idem.*
Gasquet fils, *idem.*

MM. Gasquet (Sauveur), march.
Giaimo (Ernest), entrepren.
Guillaulie (Guill.), march.
Harmois (Victor), *idem.*
Iphigénie (P.-Eudore), *idem.*
Joseph (Marie-Élisabeth-Coralie) (dlle), *idem.*
Laborieux (Aug.), *idem.*
Levallois ✻, *idem.*
Marchais (Edwige) (dame), *idem.*
Marius (Alexis), marchand à Mana.
Mure (Jean-Antoine), mar.
Parc (veuve), marchande.
Péhau (Raymond), march.
Persinette-Gautrez (E.), *id.*
Pichevin (Antoine), *idem.*
Polo et Pouget, *idem.*
Poujardieu (ve), née Mora, *idem.*
Rifer (Joseph), *idem.*
Rivierre (Alexandre), *idem.*
Rouen (Jean-Baptiste), *id.*
Rouen (Jean-Nicolas), *idem.*
Rouquié (Antoine), *idem.*
Saint-Clair (Adélaïde), *idem.*
Saint-Philippe (Jules), commissaire-priseur.
Virgile (Frédéric), D. M.
Virgile (Adraste) (dame), marchande.
Virgile Themire (dame), *id.*

ENTREPOSEURS DE POUDRE.

MM. Polo et Pouget.
Rifer (Joseph).

MÉDECINS.

MM. Virgile (Frédéric) ✻, D.
Nieger (Jules), D., ex-chirurgien de la marine.

PHARMACIENS.

MM. Ronat fils.
Mittre.

SAGE-FEMME.

D[lle] Jacques (Arsène).

ENTREPRENEURS DE BATIMENTS.

MM. Adolphe (Joseph).
Arsène (Adolphe).
Astoul (Augustin).
Astoul (Jean-Pierre).
Boyer (Guillaume).
Charlot et Chennebras.
Cugneau (René).
Diamand (Théodore).
Faure (Pierre).
Giaimo.

MM. Henriot (Albert).
Jeannette (Jacques).
Jalade.
Jambe (Laurent-Aubin).
Joffroy (Emmanuel).
Lantz (Joseph).
Raymond (Gabriel).
Rougale.
Royer (Quantin).

LIBRAIRE.

M. Harmois (Victor-Joseph).

POPULATION DE LA GUYANE FRANÇAISE

AU 1er JANVIER 1860.

Au 1er janvier 1859, le nombre d'individus composant la population de la Guyane française était de 17,259.

Il se divisait comme suit :

Enfants au-dessous de 14 ans.	Sexe masculin....	1,977	4,099
	—— féminin.....	2,122	
Célibataires au-dessus de 14 ans.	Sexe masculin....	3,613	7,643
	—— féminin.....	4,030	
Hommes mariés........................			2,298
Femmes mariées........................			2,438
Veufs........................			236
Veuves........................			545
			17,259

A ce chiffre de 17,259 il faut ajouter :

1° Les tribus d'Indiens aborigènes (hommes, femmes, enfants)........				1,495
2° Les Indiens réfugiés brésiliens (hommes, femmes, enfants)........				256
3° Militaires de toutes armes........				986
4° Gendarmes européens........				162
5° Surveillants........				151
6° Dames de Saint-Joseph de Cluny et de Saint-Paul de Chartres........				70
7° Les frères de Ploërmel........				13
8° Immigrants africains :				
Enfants au-dessous de 14 ans.	Sexe masculin..	76		
	—— féminin...	23		
			99	
Célibataires au-dessus de 14 ans.	Sexe masculin.	1,144		
	—— féminin..	225		
			1,369	
Veufs........		»		
Veuves........		2		
			2	
	A reporter........		1,470	20,392

	Reports			1,470	20,392
9° Immigrants indiens :					
Enfants au-dessous de 14 ans.	Sexe masculin	32			
	—— féminin	10			
			42		
Célibataires au-dessus de 14 ans.	Sexe masculin	320			
	—— féminin	35			
			355		
Hommes mariés		18			
Femmes mariées		14			
			32		
Veufs		5			
Veuves		5			
			10		
				439	
					*1,909
10° Les transportés ayant obtenu la permission de résider soit en ville, soit dans les quartiers de la colonie				299	
11° Population flottante				44	
					343
	Total général				22,644

ANIMAUX DOMESTIQUES

existant dans la Guyane française au 1er janvier 1860.

Chevaux et juments			62
Baudets et étalons			11
Anes et ânesses			22
Mulets et mules			112
Cochons			3,565
Béliers et brebis			875
Bêtes bovines	Taureaux et bœufs	1,306	6,354
	Vaches	3,624	
	Veaux	789	
	Génisses	635	

* Depuis le 1er janvier 1860, deux convois d'immigrants ont été introduits à la Guyane, s'élevant numériquement à 634 individus, 100 Chinois et 534 Indiens, d'où il résulte qu'à la date du 31 décembre 1860 le personnel de l'immigration est de 2,541 Indiens, Africains et Chinois.

CULTURES AU 1er JANVIER 1860.

ESPÈCES DES CULTURES.	NOMBRE D'HECTARES en culture.	NOMBRE D'HABITATIONS rurales.	NOMBRE de CULTIVATEURS.
Cannes à sucre	325 3/4	12	1,319
Café	298 3/4	39	348
Coton	28	14	19
Cacao	138	18	217
Girofle	250	18	198
Roucou	1,056 1/2	327	2,164
Poivre	1	»	»
Cannelle	1/4	»	»
Muscades	1/4	»	»
Vivres	2,237 1/4	470	2,800
Hattes et ménageries	»	177	383
Briqueteries	»	4	34
Chantiers	»	25	119
TOTAUX	4,347 5/8	1,104	7,601

PRODUITS DES CULTURES.	
Sucre brut	345,000 kil.
Sirop et mél.	101,188 lit.
Tafia	104,788
Café	45,200 kil.
Coton	3,599 500
Cacao	41,400
Girofle	27,473
Griffes de gir.	6,868
Roucou et Bixine	401,075
Poivre	100
Cannelle	»
Vivres	2,544,425
Muscades	12
Valeur totale.	3,621,128 500

Valeurs approximatives du capital employé aux cultures.

VALEURS APPROXIMATIVES	des terres employées aux cultures	1,395,475 f.
	des bâtiments et du matériel d'exploitation	8,415,000
	des animaux de trait et du bétail	1,063,990
	VALEUR TOTALE	10,874,465

ÉTAT COMPARATIF des cultures et de leurs produits en 1858 et 1859.

CULTURES PAR HECTARE.

	Cannes.	Café.	Coton.	Girofle.	Cacao.	Roucou.	Poivre.	Cannelle.	Muscades.	Vivres.
Année 1858...........	334 1/4	288	28	221	78	1,386	1	»	»	2,413
Année 1859...........	325 3/8	298 3/4	28	250 1/4	138	1,056 1/2	1	1/4	»	2,237 1/4
Différences.. en plus...	»	10 3/4	»	29 1/4	60	»	»	1/4	»	»
Différences.. en moins..	9 3/8	»	»	»	»	329 1/2	»	»	»	175 3/4

PRODUITS.

	Sucre.	Mélasse.	Tafia.	Café.	Coton.	Cacao.	Girofle. Clous.	Girofle. Griffes.	Roucou.	Poivre.	Cannelle	Vivres.
	kil.	lit.	lit.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Année 1858......	401,400	133,799	133,799	31,200	3,800	23,400	28,760	6,989	301,655	200	»	2,719,500
Année 1859......	345,000	101,108	104,788	45,200	3,599 500	41,400	27,473	6,868	401,075	100	15	2,544,425
Différences en plus...	»	»	»	14,000	»	18,000	»	»	99,420	»	15	»
Différences en moins..	56,400	32,611	29,011	»	200 500	»	1,287	121	»	100	»	175,075

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.

(Les établissements pénitentiaires sont placés sous l'autorité supérieure du Gouverneur.)

Direction.

MM. LOUBÈRE (O. ✻), chef de bataillon d'état-major d'infanterie de marine, directeur, en congé.
CHAUDIÈRE ✻, capitaine d'état-major de l'infanterie de marine, directeur-adjoint, directeur intérimaire.
R. P. GIRRE (Constant-Louis), supérieur des aumôniers.
VAUQUELIN (Charles-Pierre), agent général de culture et de colonisation.
HÉRARD (Pierre-Ambroise), médecin vétérinaire du gouvernement.

Bureaux.

Bureau du personnel.

M. DERBÈS ✻, lieutenant d'infanterie de marine, chef.

Bureau du matériel.

M. LIGIER ✻, capitaine d'infanterie de marine, chef.

Caisse de la transportation.

M. PASCAUD (Blaise), agent comptable, chef, en congé.
M. GRANGER, sous-lieutenant d'infanterie de marine, agent comptable par intérim.

Secrétariat.

M. COSTY (Jules-Frédéric) ✻, premier secrétaire, chef, en congé.
M. STÉVENOT (Jean-Baptiste) ✻, premier secrétaire, chef par intérim.

Mission religieuse des pénitenciers.

RR. PP. GIRRE (Constant-Louis), *supérieur.*
GAUDRÉ (Charles-Joseph).
BERRIAUD (Joseph).
JARDINIER (Émile-Charles-Isaïe).
GARNIER (Valentin-Jean-René).
GONNET (Nicolas-Jean-Baptiste).
MIREBEAU (Jean-Baptiste-Ferdinand).
NICOU (Pierre-Stanislas).
CHATEAU (Adolphe-Léon-Valentin).
DEMANGIN (Jules).
HOUDOUIN (Adolphe-Félix).
PUECH (Barthélemy).

Iles du Salut.

MM. CÉSARI ✻, capitaine à l'état-major d'infanterie de marine, commandant supérieur.
CARRAT, garde du génie, chef provisoire du pénitencier de Saint-Joseph.
ROCHET, garde du génie, chef du pénitencier de Kourou.
R. P. GONNET, aumônier.
R. P. CHATEAU, *idem.*
PLÉNET, aide-commissaire, chef du service administratif.
VENDOME, écrivain de la marine, agent comptable du pénitencier de Kourou.
GOURRIER, chirurgien de 1re classe, chef du service de santé.
AUDOUIT, chirurgien de 2e classe.
VEISSENTHANNER, chirurgien de 3e classe.
DESGRAVES, *idem.*
LIVRAND, chirurgien auxiliaire de 3e classe.
COSTE, chirurgien de 2e classe au pénitencier de Kourou.
BROYE, chirurgien auxiliaire de 3e classe au pénitencier de Kourou.
MARTIN, pharmacien de 2e classe.

Ilet la Mère.

MM. Disnematin, lieutenant à l'état-major de l'infanterie de marine, commandant particulier.
R. P. Mirebeau, aumônier.
Dufourg, commis de la marine, chef du service administratif.
Thaly, chirurgien de 2e classe, chef du service de santé.
Leroy, chirurgien de 3e classe.

Montagne-d'Argent.

MM. Letoulat, lieutenant d'infanterie de marine, commandant particulier.
R. P. Jardinier, aumônier.
Lidin, commis de la marine, chef du service administratif.
Piétri, chirurgien auxiliaire de 2e classe, chef du service de santé.
Mesmin, chirurgien de 3e classe.
Oui, pharmacien de 3e classe.
Tudès, garde du génie, chargé des travaux.
Bassières, agent de culture.

Saint-Georges.

MM. Babeau (Pélage-Adolphe), agent de colonisation, commandant particulier, chargé du service administratif.
R. P. Puech, aumônier.
Dieudonné, chirurgien auxiliaire de 2e classe, chef du service de santé.
Janeau, agent de culture.

Comté.

MM. Legrand, chirurgien de 3e classe, commandant particulier.
Augier, écrivain de la marine, chef du service administratif.

Saint-Laurent (Maroni).

MM. Mélinon ✻, commandant supérieur des établissements du Maroni.
R. P. Nicou, aumônier.
R. P. Houdouin, *idem.*
Quemener, aide-commissaire de la marine, chef du service administratif.
Jaquolot, chirurgien de 2e classe, chef du service de santé.
Ollet, chirurgien auxiliaire de 3e classe.
Féningre, pharmacien auxiliaire de 3e classe.
N...., agent de colonisation.

Saint-Louis (Maroni).

MM. Ronmy, lieutenant à l'état-major de l'infanterie de marine, commandant particulier.
R. P. Berriaud, aumônier.
Viriot, écrivain de la marine, chef du service administratif.
Foiret ✻, chirurgien de 2e classe, chef du service de santé.

Pénitenciers flottants le Gardien *et* la Proserpine.

MM. Lamendour (Yves-Marie) ✻, lieutenant de vaisseau, commandant particulier.
Stahl (Frédéric), enseigne de vaisseau, second.
R. P. Demangin, aumônier.
Mathis, chirurgien de 2e classe, chef du service de santé.
Savard, agent comptable.

Établissements agricoles.

(Dépôts d'internement.)

MM. Douillard, aide-commissaire, directeur de Montjoly.
R. P. Gaudré, aumônier.
Deschamps, agent de culture.
Guérin, agent comptable.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

M. BAUDOUIN (CHARLES) ❋, président de la Cour impériale, chef du service judiciaire.

Secrétariat.

M. VENDÔME (Henry-Ferdinand-Eudore).

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE.

Président.

M. BAUDOUIN (Charles) ❋.

Conseillers.

MM. HABASQUE (Guillaume) ❋.
MUTEREL, attendu.

Conseiller auditeur.

M. MOURIÉ (Hilaire), en congé.

Greffe.

MM. LHUERRE (Joseph-Gustave), greffier.
BRANDT (Amour-Vital), commis-greffier assermenté.

Conformément au décret du 16 août 1854, le procureur impérial et ses substituts remplissent auprès de la Cour les fonctions du ministère public.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Juge impérial.

M. DE LIGONIER (Michel-Joseph).

Lieutenant de juge.

M. BESSE (Louis-Marie-Frédéric-Eugène).

Juge auditeur.

M. N.........., attendu.

M

Parquet.

M. Mérentier (Remy-Jules-Isidore), procureur impérial.
Pain (Henry), premier substitut.
Janvier (Auguste-Louis), second substitut.

Greffe.

MM. Desvieux (Félix-Théodore-Alfred), greffier.
Lagrandeur (Anatole), commis greffier assermenté.

TRIBUNAL DE PAIX DE CAYENNE.

MM. Dufourg (Jacques-Roger), juge de paix.
Leblond (Flavin-Fabien), premier suppléant.
Virgile (Pierre-Hippolyte-Apollodore), second suppléant.
Jacquet (Prosper), greffier.

Conformément au décret impérial du 16 août 1854, les commissaires-commandants des quartiers d'Oyapock, Approuague, Kaw, Roura, Kourou, Sinnamary et Mana, exercent les fonctions de juges de paix et de police dans leurs circonscriptions respectives.

AVOCATS.

MM. Ursleur (Hippolyte-Léopold-Philistall).
Virgile (Pierre-Hippolyte-Apollodore).
Candolle (Pierre-Antoine-Polycarpe).
Hocque (Théodore-Hyacinthe).

AVOUÉS.

MM. Mauppin (Louis-François-Auguste).
Pain (Jean-Baptiste-Phanor).
Marin (Jacques-Calixte).
Poupon (Charles-Laurent-Théophile).

NOTAIRES.

MM. Voisin (Philibert).
Marck (Louis-Gustave).

MM. de Saint-Michel-Dunezat (Jean-Baptiste-François).
Poupon (Pierre-Laurent-Théodore), à Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Mana.

COMMISSAIRE-PRISEUR-VENDEUR.

MM. Rousseau-Saint-Philippe (Victor-Jules).
N......., commis assermenté.

HUISSIERS.

MM. Bayssié (Alexandre-Antoine).
Bordes (Jean-Irénée).
Jourdon (Jean-Jacques).
Bordes (Jean-Baptiste-Palermo-Eugène).
Damas-Ribeiro (Charles-Hippolyte).

BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

MM. de Saint-Michel-Dunezat, notaire.
Merlet, receveur de l'enregistrement (2e bureau).
Poupon (Charles-Laurent-Théophile), avoué.
Bonneville, délégué de la direction de l'intérieur.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier du tribunal de première instance ou par son commis assermenté.

MEMBRES DU COLLÉGE DES ASSESSEURS

POUR LES ASSISES.

MM. Adolphe (Joseph), entrepreneur.
Arsène (Adolphe), *idem*.
Berville (Esprit-Ange-Nathanaël), chirurgien de la marine de 2e classe.
Bally (Jean-Jacques), marchand.

MM. Brémond (Jean), propriétaire.

Berteau (Jean-Émile-Gabriel), aide-commissaire de la marine.

Baïonne (Léo), limonadier.

Carnavant (Zacharie), négociant et propriétaire.

Charron (Jean), *idem*.

Chauvin (Édouard), marchand et propriétaire.

Cacaret (Victor-Bertrand), aide-commissaire de la marine.

Delmosé (Pierre-Joseph-Auguste), propr. et négociant.

Diamand (Théodore), entrepreneur.

Dupin (Jean-Baptiste-François-Victor), sous-chef à la directiou de l'intérieur.

Décret (Léon), sous-chef de l'imprimerie du gouvernement.

Daramat (Joseph-Pierre), négociant.

Franchi (Pierre), propriétaire.

Giaimo (Marius), entrepreneur.

Harmois (Victor-Joseph), propriétaire et marchand.

Hérard (Pierre-Ambroise), vétérinaire.

Isnard (Henry), négociant.

Lhuerre (François), négociant.

Ménard (Pierre-Gabriel-Frédéric), commis à la direction de l'intérieur.

Martin (Urbain), sous-chef à la direction de l'intérieur.

Rambaud (François), négociant.

Rifer (Joseph), marchand.

Vauquelin (Charles-Pierre), agent général de culture et de colonisation.

Bellain (Joseph), étalonneur.

Chateauneuf (Emond), marchand.

Wacongne, négociant.

LISTE CHRONOLOGIQUE

des procureurs généraux en titre et par intérim, depuis l'année 1701 *jusqu'à l'année* 1858.

1 CHAPUSOT (*Joseph*), procureur général en titre au conseil supérieur, le 15 juin 1701, prête serment le 14 octobre 1703, jour de l'installation dudit conseil, exerce jusqu'à son départ pour France, le 4 janv. 1706.

BARGUENON (*Pierre*), conseiller au conseil supérieur, désigné par ledit conseil pour remplir les fonctions de procureur général, donne sa démission pour cause d'infirmités, le 10 juin 1706.

DANIEL (*Boulanger-Geoffroy*), conseiller au conseil supérieur, désigné par ledit conseil pour remplir les fonctions de procureur général, exerce lesdites fonctions jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Pierre Monsigot, dernier conseiller, le 14 nov. 1707.

MONSIGOT (*Pierre*), conseiller au conseil supérieur, prête serment le 14 novembre 1707, fait les fonctions de procureur général jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Claude Courant, nommé conseiller, le 17 juin 1709.

COURANT (*Claude*), conseiller au conseil supérieur, prête serment le 17 juin 1709, remplit les fonctions de procureur général jusqu'au jour de la prestation de serment du titulaire, le 7 oct. 1709.

2 TRÉHARD (*Alexandre*), procureur général en titre, le 31 octobre 1707, entré en fonctions le 7 octobre 1709, mort en » 1713.

BOUDET (N.........), conseiller au conseil supérieur, remplit les fonctions de procureur général depuis la mort du titulaire jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Tissier, nommé procureur général, le 8 avril 1715.

3 TISSIER (*Antoine*), procureur général en titre, le 15 décembre 1714, prête serment le 8 avril 1715, mort le 14 janv. 1734.

MACAYE (*Claude de*), conseiller au conseil supérieur, remplit les fonctions de procureur général depuis la mort de M. Tissier jusqu'au jour de la prestation de serment du titulaire, le 13 avril 1735

4 FONTAINE (*Gaëtan-François*), procureur général en titre, le 29 novembre 1734, prête serment le 13 avril 1735, cesse ses fonctions, par permission du roi, dans le mois de »» juin 1738.

ARTHUR (*Jean-Jacques-Isidor*), conseiller au conseil supérieur, remplit les fonctions de procureur général depuis la cessation des fonctions du titulaire jusqu'au jour de la prestation de serment de M. de Macaye, le 16 mai 1742.

5 MACAYE (*Claude de*), procureur général en titre, le 1er janvier 1742, prête serment le 16 mai 1742, exerce jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Jean-Jacques-Isidor Arthur, le 18 août 1779.

6 ARTHUR (*Jean-Jacques-Isidor*), procureur général en titre, le 28 mars 1779, prête serment le 18 août même année, exerce jusqu'à son décès, en »» 1784.

BERTHIER (*Pierre*), conseiller au conseil supérieur, désigné par ledit conseil pour remplir les fonctions de procureur général, le 19 août 1784, exerce jusqu'au jour de son décès, le 8 janv. 1789.

GALLET (N.........), conseiller au conseil supérieur, remplit les fonctions de procureur général depuis le 8 janvier 1789 jusqu'à son départ pour France, le 3 janv. 1791.

MOLÈRE (*Jean-François*), conseiller au conseil supérieur, remplit les fonctions de procureur général depuis le 3 janvier 1791, époque du départ de M. Gallet, jusqu'au 17 nov. 1792.

(Ici existe une lacune des registres du conseil supérieur, les lois d'alors instituant de nouveaux tribunaux pour l'administration de la justice.)

7 GRIMARD (*Jean-Edme*), procureur général, sous le titre de commissaire du gouvernement, par arrêté du commissaire du gouvernement (Victor Hugues), du 11 brumaire an XI (5 novembre 1802), portant organisation des tribunaux de justice, et qui remet en vigueur les lois et ordonnances existant avant 1787, exerce jusqu'au 18 brumaire an XIII (6 novembre 1804), jour de la prestation de serment à l'empereur, et où il prend le titre de procureur général impérial, cesse ces fonctions, par arrêté du commissaire de S. M. l'empereur, le 2 nivôse an XIII. 23 déc. 1804.

CASSENEUVE (*Nicolas-Léonard*), conseiller, remplit les fonctions de procureur général à partir du 23 décembre 1804 jusqu'au jour où il a été nommé notaire, le 30 mai 1807.

(*Depuis cette époque, les fonctions de procureur général ont été remplies indifféremment par les conseillers de la cour jusqu'au* 12 *janvier* 1809, *époque de la capitulation et remise de la colonie aux Portugais.*)

8 JACQUART (*Jean-Baptiste*), procureur général, par ordonnance du gouverneur, du 22 mars 1809, exerce ces fonctions jusqu'à l'époque où l'autorité les lui retire, le 1er juill. 1814.

BRUE (*Jean-Baptiste-Urbain*), conseiller, remplit les fonctions de procureur général depuis le 1er juillet 1814 jusqu'au 11 novembre 1817, jour de la remise de la colonie à la France, et continue ces fonctions jusqu'au 5 août 1819.

9 DUFOURG-SALINIS (*Marie-Joseph-Jean-Gratien-Godefroy*), procureur général provisoire, par arrêté du gouverneur, du 30 juillet 1819, prête serment le 5 août suivant, nommé titulaire par ordonnance du roi, du 23 juin 1819, cesse ses fonctions le 17 mars 1823.

10 D'IMBERT DE BOURDILLON (J.-J.-R.-M.) ✻, procureur général en titre, le 21 décembre 1822, prête serment le 17 mars 1823, exerce jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Vidal de Lingendes, le 18 juin 1828.

11 VIDAL DE LINGENDES (*Jean-François-Marie-Félix-Stanislas*) ✱, procureur général *par intérim*, le 18 juin 1828, confirmé dans lesdites fonctions par ordonnance du roi, du 28 décembre 1828, exerce jusqu'à l'époque où il est parti en congé pour France, le 9 mars 1833.

GIBELIN (*Esprit-Michel-Toussaint-Sextius*), procureur du roi, remplit les fonctions de procureur général *par intérim* depuis le départ du titulaire jusqu'au 21 sept. 1834.

VIDAL DE LINGENDES (*Jean-François-Marie-Félix-Stanislas*) (O. ✱), procureur général titulaire, reprend ses fonctions le 21 septembre 1834, exerce jusqu'à l'époque où il est parti en congé pour France, le 31 mai 1838.

DALICAN (*Louis-Marie-François*), procureur du roi, remplit les fonctions de procureur général *par intérim* jusqu'à l'époque de son départ pour la Guadeloupe, où il est appelé à d'autres fonctions; il remet le service entre les mains de M. Gibelin, président de la cour, le 31 déc. 1838.

GIBELIN (*Esprit-Michel-Toussaint-Sextius*) ✱, conseiller, président de la cour, prend les fonctions de procureur général *par intérim* et les exerce jusqu'à l'époque où il reprend celles de président, le 19 fév. 1840.

CHEVREUX (*Pierre-Nicolas-Éliacin*), procureur du roi, nommé aux fonctions de procureur général *par intérim* le 19 février 1840, exerce jusqu'à l'époque de l'arrivée du titulaire, le 18 déc. 1840.

12 MOREL (*Georges-Marcel*) ✱, procureur général en titre, le 18 décembre 1839, en remplacement de M. Vidal de Lingendes, nommé procureur général à la Martinique, exerce jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Vidal de Lingendes dans la colonie, le 11 oct. 1842.

13 VIDAL DE LINGENDES (*Jean-François-Marie-Félix-Stanislas*) (O. ✱), procureur général en

titre, par ordonnance du roi du 30 mai 1842, prête serment le 11 octobre même année, exerce jusqu'à l'époque où il est parti en congé pour France, le 28 juin 1852.

Mittaine (*Louis-Thomas*) ✵, président de la cour d'appel, remplit les fonctions de procureur général *par intérim* depuis le départ du titulaire jusqu'au 13 janv. 1853.

Tanc (*Joseph-Xavier*), conseiller près la cour d'appel, prend les fonctions de procureur général *par intérim* en remplacement de M. Mittaine, qui reprend celles de conseiller président de ladite cour, exerce jusqu'au 3 mars 1853.

Mittaine (*Louis-Thomas*) ✵, président de la Cour impériale, est nommé provisoirement procureur général impérial, en remplacement de M. Tanc; il exerce jusqu'à son départ pour la Martinique, où il a été appelé à d'autres fonctions ; il remet le service à M. Duplaquet, président intérimaire, le 4 nov. 1854.

Duplaquet (*Louis-Alexandre-Bénoni*), conseiller à la Cour impériale, est nommé président *par intérim*, en vertu du décret organique du 16 août 1854; il prend la direction du service judiciaire et exerce jusqu'au jour de la prestation de serment de M. Baudouin dans la colonie, le 31 août 1855.

14 BAUDOUIN (*Charles*), nommé président de la Cour impériale, chef du service judiciaire, par décret du 23 juin 1855, exerce jusqu'à l'époque où il est parti en congé pour France, le 19 juillet 1856.

Duplaquet (*Louis-Alexandre-Bénoni*), conseiller, nommé président *par intérim*, exerce jusqu'au retour de M. Baudouin dans la colonie, 7 juin 1857.

BAUDOUIN (Charles) ✵, président de la Cour impériale, chef du service judiciaire, de retour de son congé, reprend ses fonctions, le 7 juin 1857.

CONTROLE COLONIAL.

MM. LEDOULX DE GLATIGNY ✻, commissaire de 1re classe de la marine, contrôleur colonial, ordonnateur par intérim.

NOYER ✻, commissaire de 2e classe de la marine, contrôleur colonial par intérim.

DUGUEY, sous-commissaire, délégué au magasin général.

BERTEAU, aide-commissaire, chef du bureau central.

CONVENTS, aide-commissaire.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

B

H

I

J

L

M

FIN DE LA TABLE.

